

conception graphique
et réalisation : Cristian Bota
& Yann Volpé



Responsables académiques des stages en responsabilité

Mme Valérie Lussi Borer
Professeure associée
Uni Mail, bureau 6360

M. Yann Volpé
Chargé d'enseignement
Uni Mail, bureau 6358

Email Pour contacter la coordination des stages en responsabilité, veuillez utiliser l'adresse générique : stagesCCEP@unige.ch

Page web des stages en responsabilité

Cette page met à disposition des informations détaillées sur les stages et les coformations. Elle permet également un accès protégé aux instruments d'évaluation formative et certificative; les identifiants sont transmis dans les emails d'attribution de stage.

<https://www.unige.ch/iufe/fep/stages-en-responsabilite/>

Bureau d'organisation des stages

M. Cristian Bota
PhD, Responsable organisation et gestion
Uni Mail, bureau 3199

*Voir e-mail et numéro de
téléphone ci-dessous*

Mme Elsa Burri Ruiz
Secrétariat des stages en responsabilité
Uni Mail, bureau 3193

*Voir e-mail et numéro de
téléphone ci-dessous*

Page web du bureau

Page de référence du bureau d'organisation des temps de terrain et des stages. Vous pouvez y consulter et télécharger différents documents utiles.

<https://www.unige.ch/iufe/formations1/enseignementprimaire/stages/>

Pour toutes les questions concernant la formation sur le terrain

Un seul e-mail et un seul numéro de téléphone pour tous les renseignements. Votre appel ou message sera transféré à la personne en mesure de vous répondre.

E-mail : terrainfep@unige.ch
Téléphone : 022 379 82 39

table des matières

3 | **contacts**

présentation générale des stages en responsabilité

vue d'ensemble des dix stages de la FEP	6
quatre stages en responsabilité complète	7
dispositif	9
rôles	10
charges	11
évaluation	12
présence sur le terrain	13
absences	14

descriptifs et modalités

stage filé	16
stage de 3 semaines	21
stage de 4 semaines	26

temporalités

calendrier de l'alternance Université / terrain scolaire	32
repères temporels pour les stages en responsabilité	33
documents eportfolio	34
planning des sarp	35

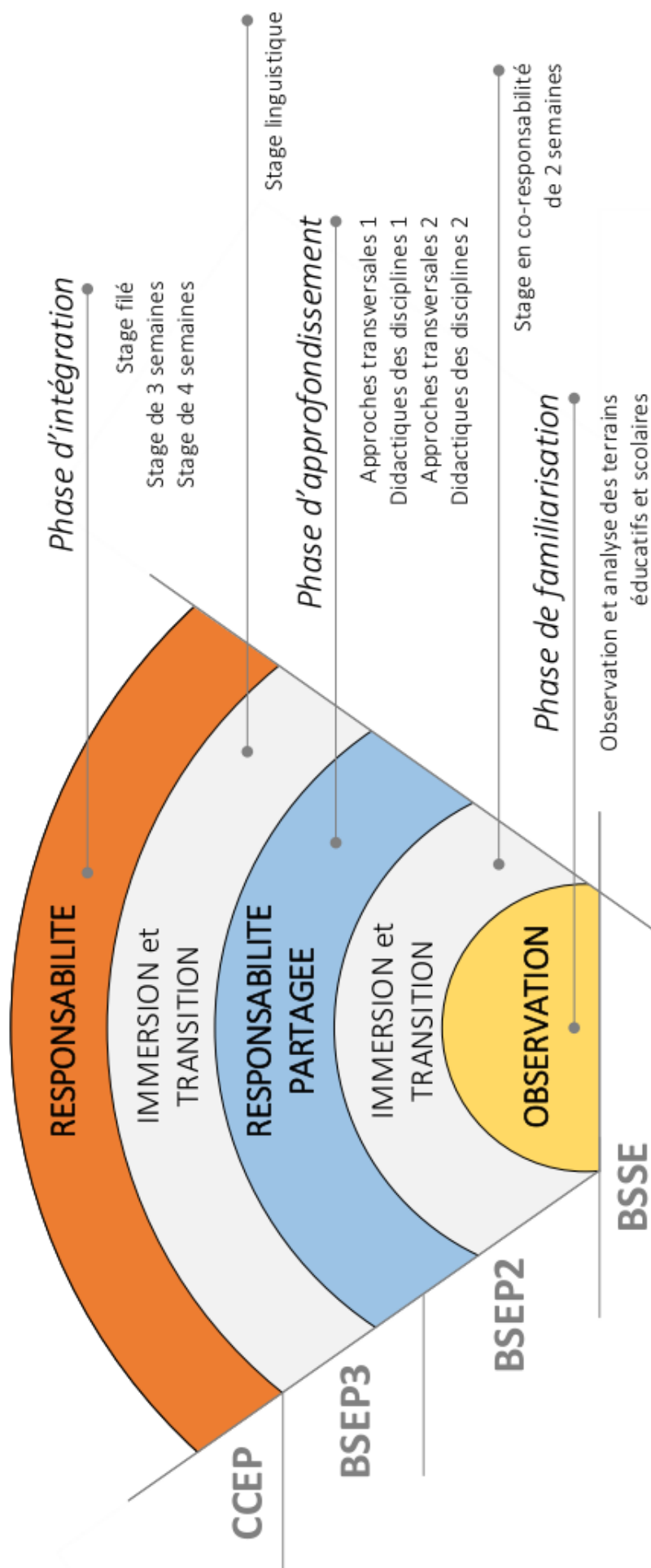
documents utiles

les 12 compétences	37
règlement des stages	39
contrat-type de formateur de terrain	40

présentation générale des stages en responsabilité

vue d'ensemble

La formation se déroule en trois grandes phases : *familiarisation*, *approfondissement*, *intégration* qui sont reliées entre elles par des moments d'*immersion* et de *transition*. Ces différentes phases peuvent être représentées schématiquement par un modèle « en pelures d'oignon », dans lequel chaque nouvelle couche enveloppe et contient les couches précédentes, allant de la familiarisation avec le terrain scolaire vers l'approfondissement et finalement l'intégration des multiples compétences constitutives de la profession enseignante.



cinq stages

en responsabilité

Dans cette brochure, nous utiliserons les **acronymes** suivants:

Stagiaire = STA

Formateur-trice de terrain = FT

Formateur-trice universitaire = FU

Dans la continuité des stages d'observation et des stages en responsabilité partagée, les stages en responsabilité mettent le stagiaire en situation d'assumer seul-e la gestion de la classe et les apprentissages des élèves.

complémentarité

Tous les stages permettent l'exercice répété de la pratique enseignante grâce à quatre objectifs généraux. Par ailleurs, chacun des stages vise ses propres objectifs spécifiques. De stage en stage les STA intègrent progressivement la complexité de la profession.

Pour chaque stage, le/la STA s'adapte aux attentes de son/sa FT. En même temps, il/elle démontre ses capacités d'initiative, d'autonomie et de conception pédagogique et didactique des activités d'apprentissage des élèves.

adaptabilité initiatives

finalité

Les stages en responsabilité poursuivent tous une *finalité commune* : approfondir et intégrer ses connaissances en situation et mobiliser ces connaissances dans des actions pertinentes, dans l'articulation des dimensions didactiques et transversales.

Quatre *objectifs généraux* sous-tendent à la fois l'évaluation formative et l'évaluation certificative des stages :

- ◆ la gestion de la classe et l'organisation de la vie quotidienne (conduite de la classe, gestion de l'autorité),
- ◆ la mise en œuvre de l'enseignement dans la classe (conception de l'enseignement, conduite de l'enseignement),
- ◆ le développement des relations avec l'ensemble des partenaires (avec les élèves et le groupe-classe, avec le FT et les autres partenaires),
- ◆ l'implication, les attitudes personnelles et le sens de la responsabilité (implication, attitudes personnelles).

objectifs généraux

nota bene

L'ensemble des objectifs (généraux et spécifiques – présentés plus loin dans la brochure) est repris dans les instruments formatifs et certificatifs à disposition des STA, des FT et des FU. Tous les objectifs retenus se déclinent en critères observables en vue de faciliter leur évaluation formative et/ou certificative.

cinq stages

en responsabilité objectifs spécifiques

bsep 2

stage en co-responsabilité

Ce premier stage de deux semaines permet aux STA d'expérimenter la pratique de classe, dès le début du deuxième cycle de leur formation : à cette occasion, ils/elles découvrent et prennent en charge toute la complexité du métier en endossant un statut de co-responsabilité. Cette toute première expérience de pratique enseignante en co-responsabilité et son dispositif d'accompagnement sensibilisent et ouvrent les STA à la complexité du métier, suscitant des questions auxquelles les modules, stages et séminaires de la formation permettront de répondre.

Ce stage linguistique permet de développer des compétences personnelles en langues étrangères, ainsi que de vivre une première expérience d'intégration des savoirs didactiques, linguistiques, pédagogiques et interculturels abordés lors de l'année de BSEP2. Ce stage offre également une opportunité de s'ouvrir aux particularités d'un système scolaire différent, ainsi qu'à la culture d'une région alémanique d'accueil. En outre, il permet de multiplier les opportunités de responsabilité dans une classe, offrant une occasion supplémentaire d'exercer les compétences d'adaptabilité et d'initiatives voulues par les stages en responsabilité.

bsep 3

stage linguistique

ccep

stage filé

Ce stage est centré sur l'enseignement des disciplines dans leur continuité ainsi que l'observation et l'analyse de la progression des élèves face à deux disciplines scolaires. Sa répartition sur plusieurs semaines implique une collaboration étroite entre STA et FT, à l'image – toutes proportions gardées – du travail entre deux duettistes titulaires. L'accent sur l'enseignement-apprentissage des savoirs met en avant la composante didactique du travail de l'enseignant-e qui s'interroge sur les savoirs à enseigner et leur transposition. Le/la STA s'interroge par ailleurs sur l'appropriation des savoirs par les élèves, notamment au travers de processus d'évaluation formative et certificative, et de la régulation des apprentissages.

Ce stage se centre sur l'organisation et la planification du travail des élèves en référence aux savoirs visés dans la classe ou – plus largement – dans l'école ou l'établissement. Son foyer d'attention concerne les liens étroits qui existent entre élèves, savoirs et enseignant-e. Quel « découpage » et guidage par l'enseignant-e, quelle dévolution et quel sens pour le travail demandé aux élèves ? Par ailleurs, ce stage est, pour le/la STA, l'occasion d'expérimenter seule et sur une durée relativement longue le « poids » de la gestion de l'enseignement à temps plein et des apprentissages des élèves d'une classe.

stage de 3 semaines

stage de 4 semaines

Ce stage est le plus long et le dernier du parcours de formation. Il est centré sur la conduite de la vie de la classe et des apprentissages en continu, sur les plans organisationnel, didactique et relationnel. Lors de ce stage, il est attendu du/de la STA – en fin de formation – qu'il/elle investisse l'ensemble des domaines d'activité de la profession enseignante. Cela lui permet de s'approcher autant que possible de la pratique qui l'attendra dès son entrée en fonction.

dispositif

deux espaces de formation articulés

Tous les stages s'inscrivent dans un contrat de partenariat étroit entre **terrain scolaire** et **université**, centré autour du/de la STA et qui se manifeste de multiples manières:

- ◆ des journées de coformation FT-FU – à l'exception du stage en co-responsabilité;
- ◆ des rencontres tripartites collectives ou individuelles (FT, STA, FU) ayant comme but premier l'accompagnement de l'ETU dans la construction de ses compétences et, en deuxième lieu, l'évaluation de ses apprentissages;
- ◆ la participation des FT à des séminaires et événements (conférences, tables rondes, etc.) liés aux stages;
- ◆ la disponibilité des FT et des FU tout au long des stages pour toute question ou inquiétude voire, dans certains cas, pour se rendre sur le terrain à la demande conjointe des ETU et des FT.

Cette articulation forte permet de lier apprentissages en contexte universitaire et apprentissage par la pratique pour faire émerger progressivement des compétences intégrées.

déroulement en trois étapes

2. pratique

La pratique professionnelle durant le stage est le temps privilégié pour tenir la classe selon une progression liées aux objectifs du stage et au contexte de classe. Les coformations, pendant lesquelles le/la STA est responsable de la classe en solo, permettent à ce titre de favoriser la prise de conscience du sentiment de responsabilité professionnelle.

La pratique n'est cependant jamais détachée de la réflexion. Elle est le lieu par excellence pour le recueil de traces des apprentissages professionnels réalisés.

Pour tous les stages, 3 heures minimum par semaine doivent être consacrées aux échanges entre FT et STA. Des entretiens de discussion et de régulation sont effectués régulièrement et au moins une réunion formelle par semaine doit être organisée. A cela s'ajoutent des temps de rencontre tripartite avec les FU de manière à spécifier les objectifs de stage, à évaluer formativement la progression des STA ainsi qu'en formalisation les régulations pour la suite des stages.

1. anticipation

Cette première étape d'anticipation est une étape d'explicitation d'informations cruciales pour le bon déroulement du stage. Cela permet, aux FT, d'explicitier le contexte de classe et d'école, ainsi que leurs attentes. Pour les STA, il s'agit d'un moment important pour se projeter dans ce nouveau contexte professionnel, tout comme d'identifier clairement les compétences à renforcer et développer et de les communiquer à leur FT. La tripartite de lancement ainsi que la feuille de route permet d'offrir un espace de transition entre le travail réalisé en séminaire et la pratique de classe.

3. bilan

Après la fin du stage, une réunion tripartite certificative réunit STA, FT et FU qui a pour objectif de réaliser un bilan du stage écoulé, tant sur le plan des apprentissages réalisés par les STA que, de manière prospective, sur les régulations en vue des prochains stages et/ou de l'activité professionnelle à venir.

A partir de l'analyse de pratique réalisée par les STA et des échanges instaurés entre les trois partenaires, les FT et les FU évaluent le stage certificativement à l'aide des documents de référence du stage.

rôles

Afin de donner réalité à la complémentarité attendue entre les partenaires des stages en responsabilité, il est important que ceux-ci s'impliquent conjointement dans le dispositif des stages. Tout en remplissant des rôles différents, ils s'engagent selon les rôles et les charges décrits ci-après.

attentes et engagements

stagiaire

Le/La STA respecte le dispositif du stage défini dans le contrat pédagogique, détaillé dans la « feuille de route » et la présente brochure. Il/Elle :

- ◆ assume seul-e la responsabilité de la classe (le plus rapidement et le plus longtemps possible),
- ◆ s'adapte au contexte de la classe et de l'école,
- ◆ négocie le contenu de son enseignement et les moments de ses interventions,
- ◆ contribue à la dimension formative de son stage et s'implique dans une relation pédagogique avec son FT,
- ◆ régule son enseignement en fonction des remarques des FT et FU,
- ◆ analyse ses actions,
- ◆ poursuit une démarche soutenue d'intégration des savoirs divers dont il/elle dispose (concepts, prescriptions, etc.),
- ◆ le cas échéant, en concertation avec son/sa FT, il/elle fait appel au/à la FU en dehors des temps réservés à cet effet,
- ◆ est lié aux règles d'éthique définies par l'Etat de Genève, le DIP, la DGEO et par l'IUFE/CCEP et au document « Cahier des charges de l'enseignant titulaire » (voir site web de l'IUFE).

Le/La STA profite de chaque occasion pour se questionner sur la profession enseignante. A la lumière des contextes divers qu'il/elle expérimente, il/elle développe « son style » d'enseignement dans le genre professionnel.

formateur-trice de terrain

Le/La FT met le/la STA en situation de tenir la classe en responsabilité et d'atteindre les objectifs définis dans le contrat pédagogique. Il/Elle :

- ◆ fournit au/à la STA matériel, moyens d'enseignement et documents nécessaires,
- ◆ présente le milieu institutionnel d'accueil et la vie de classe (horaire, équipe, élèves, règles de sécurité, etc.),
- ◆ « passe la main » le plus rapidement possible,
- ◆ incite et aide le/la STA à expliciter ses choix didactiques et pédagogiques, ses objectifs et les moyens qu'il se donne pour les atteindre,
- ◆ aide le/la STA à ajuster ses interventions,
- ◆ assume une fonction de formation et d'évaluation en partenariat avec le/la FU auquel il/elle peut faire appel à n'importe quel moment,
- ◆ consigne par écrit ses observations en vue d'un dialogue formatif et de l'évaluation écrite certificative,
- ◆ évalue le/la STA selon les critères définis dans les contrats pédagogiques et les instruments fournis pour chaque stage,
- ◆ participe aux réunions tripartites formative et certificative,
- ◆ participe à la journée de coformation organisée dans le cadre de chaque stage du CCEP.

Le/La FT est le partenaire privilégié du stagiaire. Il ouvre un espace de réflexion et de discussion avec lui. Il l'accompagne et l'outille dans son questionnement et son cheminement professionnel.

formateur-trice universitaire

Le/La FU assume les engagements de la SSED et de l'IUFE, spécifiés dans le contrat de partenariat. Il/Elle est garant-e de la formation du/de la STA sur le terrain, en partenariat avec le/la FT. Il/Elle :

- ◆ se met à la disposition du/de la STA et de son/sa FT,
- ◆ présente et clarifie les instruments d'évaluation à l'usage du/de la STA et du/de la FT,
- ◆ soutient le processus d'évaluation formative du/de la STA,
- ◆ procède à la certification du stage en collaboration avec le/la FT,
- ◆ repère les problématiques soulevées par le stage en cours et assure le lien avec les séminaires d'analyse et de régulation de la pratique,
- ◆ se rend sur le terrain, à la demande conjointe (en principe) des partenaires pour une tripartite supplémentaire, voire une observation en classe,
- ◆ le cas échéant, assure le lien entre le duo STA-FT et le/la FU responsable de SARP, voire la coordination des stages,
- ◆ participe à la journée de coformation en vue de contribuer à la cohérence de la formation.

Le/La FU est un « ami critique ». Il/Elle accompagne le duo STA-FT dans les découvertes, questions, ou difficultés rencontrées. Il/Elle contribue au processus d'intégration en cours, en questionnant ce qu'il/elle observe.

charges

pour mémoire...

Cette page de la brochure résulte de la consultation faite en juin 2016 avec une cinquantaine de formatrices et formateurs de terrain et universitaires. Nous remercions encore les personnes présentes pour leurs réflexions et leur engagement envers les stagiaires en année de CCEP.

stagiaire

- ◆ participe à toutes les réunions tripartites définies pour chaque stage (préparatoire, formative et certificative),
- ◆ Effectue, en lien avec les séminaires, un « état des lieux » écrit de ses préoccupations (les situations diverses que le/la STA pense qu'il aura à assumer, avec ses atouts et ses limites à ce stade de son développement professionnel) avant chaque nouveau stage afin de les communiquer à ses FT et FU lors de la tripartite de lancement,
- ◆ remet sa feuille de route au/à la FU dans les délais impartis,
- ◆ lors des tripartites, prend appui sur les traces de son enseignement (anticipation, préparation, ajustement, interventions diverses auprès des élèves, notes réflexives personnelles et interactives, etc.) et les met à disposition de ses formateurs-trices,
- ◆ rassemble et organise les traces de ses enseignements ainsi que de ses apprentissages professionnels (conseils, feedbacks, rapports de stages, comptes-rendus de discussions bi- ou tripartites, notes réflexives personnelles et interactives, textes et notes prises en séminaire, etc.).

La présence du/de la STA à la tripartite préparatoire reste obligatoire même en l'absence éventuelle de son/sa FT.

formateur-trice de terrain

- ◆ participe à toutes les réunions tripartites des stages (préparatoire, formative et certificative),
- ◆ grâce à la feuille de route, il/elle prend connaissance du projet de formation de l'ETU et oriente une partie de son accompagnement en fonction des préoccupations discutées,
- ◆ participe à la journée de coformation organisée dans le cadre de chaque stage du CCEP (sauf cas d'impossibilité majeure),
- ◆ consigne ses observations par écrit en vue des échanges formatifs ayant lieu durant le stage et de la tripartite certificative (rédaction du rapport),
- ◆ complète le volet d'évaluation qui le concerne (appréciations et commentaires) avant la tripartite certificative et en communique le contenu à son/sa STA,
- ◆ le cas échéant, n'hésite pas à faire appel au/à la FU qui peut si nécessaire activer le réseau des formateurs-trices ayant encadré le/la STA à ce jour.

formateur-trice universitaire

- ◆ participe à toutes les réunions tripartites définies pour chaque stage (préparatoire, formative et certificative),
- ◆ lors des tripartites de lancement, assure un temps de préparation avec les STA dont il/elle est responsable et les FT concernés,
- ◆ lors des tripartites formatives, consulte les traces d'enseignement produites par le/la STA selon les exigences consignées dans la brochure des stages,
- ◆ participe à la journée de coformation (pour laquelle il/elle suit un ou plusieurs stagiaires) organisée dans le cadre de chaque stage du CCEP;
- ◆ s'engage à faire parvenir une copie des trois volets de l'évaluation du stage au plus tard avant le début du stage suivant,
- ◆ rédige un commentaire détaillé de son appréciation dans le cas d'une évaluation problématique.

évaluation

formative

L'évaluation formative est constamment présente dans le module des stages en responsabilité. Elle :

- ◆ en est le « moteur »,
- ◆ est au cœur de la dynamique de développement professionnel,
- ◆ soutient la mobilisation d'éléments théoriques au service d'une réflexivité pratique itérative,
- ◆ préside à la progression des STA,
- ◆ est la préoccupation principale des partenaires durant l'essentiel du déroulement de chaque stage,
- ◆ s'appuie sur :
 - * les échanges entre FT et STA,
 - * les rencontres tripartites,
 - * les notes prises au fil des stages,
 - * les documents formatifs à disposition du/de la STA et de ses FT et FU.

certificative

Un stage est évalué comme ACQUIS ou NON ACQUIS. L'évaluation repose sur trois volets complémentaires propres au FT et au FU: *I. Prise en charge de la classe (FT); II. Analyse de la pratique (FU); III. Respect du dispositif (FT & FU)*. La plupart des volets se déclinent en catégories critériées correspondant aux objectifs généraux et spécifiques des stages. Un seuil de suffisance est défini pour juger de l'ACQUIS ou du NON ACQUIS du stage.

Après obtention des résultats aux trois stages du CCEP, la *certification du sous-domaine des stages en responsabilité* est validée en fin d'année par les responsables académiques des stages (RS) selon les cas de figure ci-dessous.

NON ACQUIS

ACQUIS

Si les 3 stages du CCEP sont ACQUIS, alors le sous-domaine des stages en responsabilité est ACQUIS dans son ensemble.

1 stage

Si un seul des 3 stages est NON ACQUIS, alors les responsables académiques des stages convoquent en fin d'année académique le **Collège des FT et FU** ayant suivi le/la STA. Le cas échéant, un entretien avec le/la STA est également organisé.

La décision de certification ou non du sous-domaine des stages en responsabilité est prise par l'ensemble des participant-es du Collège.

2 ou 3 stages

Si 2 des 3 stages, voire les 3 stages sont NON ACQUIS, alors le sous-domaine des stages en responsabilité est NON ACQUIS dans son ensemble. Les stages NON ACQUIS sont à refaire l'année académique suivante, selon un plan de régulation émanant d'un échange entre les responsables académiques des stages et les FU concerné-es. En cas de besoin, les FT sont également consulté-es.

Une décision **NON ACQUIS** indique que la progression du/de la STA révèle des lacunes encore trop importantes. Dans ce cas, une régulation est prévue sous la forme d'un stage à refaire, en principe durant l'année académique suivante.

Une décision **ACQUIS** certifie que la progression du/de la STA au cours de l'année est suffisante en regard des lacunes constatées dans l'un des 3 stages.

L'évaluation et les éventuelles remédiations décidées lors des échanges entre les participant-es du Collège sont consignées et transmises au/à la STA par les responsables académiques des stages.

difficultés

Dans l'éventualité d'une difficulté particulière entre un-e STA et un-e FT, il est impératif que le/la STA et le/la FT avertissent le/la FU chargé-e du stage le plus rapidement possible. Cela, en vue d'éviter d'aboutir à un NON ACQUIS pour des raisons autres que celles relevant de la formation professionnelle du/de la STA.

Le cas échéant, le/la FU cherche une solution au problème rencontré, en lien avec les responsables académiques des stages et avec le responsable de l'organisation et de la gestion des stages.

Si une médiation entre STA et FT ne suffit pas, un changement de lieu de stage peut être envisagé.

Cette année, les dates bloquées pour ce Collège sont le 29.05.2024 après-midi et le 05.06.2024 après-midi. Merci de conserver ces plages disponibles en cas de



présence sur le terrain

les unités temporelles des stages et leur répartition

1 jour = 7 périodes

1 semaine = 4 jours = 28 périodes

Au cycle I, les 28 périodes sont réparties sur 4 jours: lundi, mardi, jeudi, vendredi.
Au cycle II, les 28 périodes de présence du/de la STA en classe peuvent être réparties sur 5 jours, c'est-à-dire le mercredi matin également, selon l'horaire des FT.

responsabilités

En ce qui concerne la présence lors de ses stages, le/la STA a des obligations équivalentes à celles d'un-e enseignant-e vis-à-vis de l'institution scolaire, représentée par son/sa FT. La notion de « responsabilité » (qu'elle soit partagée ou complète) se décline donc également à ce niveau de gestion de sa présence, dans le respect des règles et contraintes du dispositif, impliquant à la fois l'institution scolaire (le/la FT) et l'institution universitaire (les FU; les responsables académiques des stages; le responsable de l'organisation des stages).

durée complète

Afin de pouvoir être évalué, un stage doit être *accompli*, c'est-à-dire complet du point de vue de sa durée (le nombre de jours prévu dans le dispositif doit être effectué intégralement, sans exception). Toute absence du/de la STA au cours du stage, quel qu'en soit le motif, doit être compensée (pour plus de détails, voir page suivante).

La « présence en classe » ne doit pas être confondue avec la prise de responsabilité de la classe. Le nombre de jours de prise de responsabilité effective exigé est différent pour chaque stage (voir le descriptif de chaque stage).

Durant tous les stages, les STA se rendent disponibles hors temps scolaire pour des échanges de régulation avec leurs FT et pour les séances tripartites.

Les STA sont également invité-es à saisir toutes les occasions de participer à des échanges professionnels divers (TTC, entretiens, soirées de parents, etc.), dans le but de parfaire leur formation.

présence des stagiaires

La présence en classe exigée de la part du/de la STA pour chaque stage est la suivante (hors journée d'observation):

- ◆ stage de 2 semaines: 8 jours complets (ou équivalent)
- ◆ stage filé: 16 jours complets (ou équivalent)
- ◆ stage de 3 semaines: 12 jours complets (ou équivalent)
- ◆ stage de 4 semaines: 16 jours complets (ou équivalent)

La modalité *filée* implique la présence de l'ETU en classe à mi-temps (2 jours par semaine) avec une responsabilité à 100%.

La modalité *compacte* implique la présence du/de la STA en classe à plein temps (4 jours par semaine).

Le mention « ou équivalent » indique qu'une certaine marge d'imprévu peut être intégrée dans le déroulement du stage, tout en respectant la durée et la modalité (compacte ou filée) prévues dans le dispositif.

Les heures prises en charge par un-e MDAS ou un-e enseignant-e complémentaire ne sont pas enseignées par les STA en responsabilité complète.

La complémentarité des quatre stages en responsabilité comble les « manques » éventuels dus à la configuration d'un stage.

présence des FT

Le/la FT est présent-e en classe à tout moment pendant la durée du stage. Il/elle est le garant de l'accomplissement du stage dans son intégralité. Par sa signature sur la feuille de présence, le/la FT atteste que les jours de stage ont été réalisés conformément aux attentes du dispositif. Ces jours comptent également comme jours d'accompagnement dans son propre historique de collaboration avec la FEP et sont la base de calcul de ses indemnités.

absences

des stagiaires

principe général

Toutes les absences du/de la STA (quelle que soit leur durée ou leur motivation) doivent être annoncées en priorité aux FT et FU et sont, dans tous les cas, intégralement compensées.

gestion

Selon les durées, les absences doivent être gérées comme indiqué ci-dessous.

absence courte

Les absences et compensations de courte durée, allant de 1 à 7 périodes (soit 1 jour), sont gérées par le/la STA directement avec son/sa FT.

absence maladie

Les absences maladie allant jusqu'à max. 2 jours ne nécessitent pas de certificat médical. Pour une absence maladie qui dépasse une durée de 2 jours, le/la STA doit fournir, dès le troisième jour, un **certificat médical**. Une copie électronique du certificat doit être envoyée simultanément aux responsables académiques des stages ET au bureau d'organisation des stages, aux adresses email: stagesccep@unige.ch et terrainfep@unige.ch

aide et conseil

Le bureau d'organisation des stages est l'instance qui aide et conseille le/la STA pour trouver la meilleure solution de compensation, en fonction du calendrier et des exigences de la formation et en fonction des contraintes respectives du/de la STA et du/de la FT.

absence longue

Les absences plus longues, de 8 périodes et plus (soit dès le 2^e jour d'absence), sont impérativement annoncées par le/la STA aux FT et FU, ainsi qu'au bureau d'organisation des stages (terrainfep@unige.ch).

accidents

En cas d'accident pendant le stage (vers, depuis ou sur le lieu de stage), le/la STA prend contact avec son/sa FU et le bureau d'organisation des stages, qui l'assistent dans ses démarches de prise en charge de ses éventuels frais de médecin et, le cas échéant, dans la recherche d'une solution de compensation de son absence.

demandes particulières

Les demandes particulières d'absence pendant un stage doivent être adressées simultanément aux responsables académiques des stages ET au bureau d'organisation des stages, aux adresses email suivantes: stagesccep@unige.ch et terrainfep@unige.ch

nota bene

Les demandes pour s'absenter du stage afin d'effectuer un remplacement (de courte ou de longue durée) ou pour exercer toute autre activité rémunérée ne peuvent pas être acceptées.

absences

des FT

Le/La STA peut prendre la responsabilité de la classe sans l'accompagnement de son/sa FT pour un **nombre de jours maximum** qui varie en fonction de la durée totale du stage.

- ◆ stage de 2 semaines: *max. 1 jour* (maladie ou formation continue)
- ◆ stage de 3 semaines: *max. 2 jours* (1 jour de co-formation + 1 jour de maladie ou de formation continue);
- ◆ stage filé et de 4 semaines : *max. 3 jours* (1 jour de co-formation + 2 jours de maladie ou de formation continue).

Si ce quota est respecté, les STA ne doivent pas compenser ces jours en présence de leurs FT.

nota bene

La prise de responsabilité des STA pendant la journée de co-formation est considérée comme une partie intégrante du dispositif de formation et ne peut pas être rémunérée.

Les solutions pour les différents problèmes d'absence et de décharge des FT sont détaillées dans le document de questions-réponses envoyé avec chaque attribution de stage.

inscription au serep

ATTENTION : Pour le remplacement des FT en cas de maladie ou de formation continue, les STA *doit être inscrit-es au SEREP*, qui le rémunère selon les procédures habituelles. Si un-e STA n'est pas inscrit-e au SEREP, alors il/elle *ne peut pas remplacer son/sa FT en cas d'absence de celui-ci / celle-ci pour d'autres raisons que la journée de co-formation*. Le/La STA prend alors contact avec le bureau d'organisation des stages, qui l'aide à trouver une solution.

**descriptifs
et modalités des stages
en responsabilité du
CCEP**

stage en responsabilité filé

Code du stage: ES F4P10801

dates du stage
du 30 octobre au 22 décembre 2023

tripartite préparatoire
mercredi 18 octobre 2023

journée de coformation
vendredi 24 novembre 2023

documents de stage sur la page WEB
<https://www.unige.ch/iufe/fep/stages-en-responsabilite/>



orientation générale

Ce stage est centré sur l'enseignement des disciplines ainsi que sur l'observation et l'analyse de la progression de l'enseignement et des apprentissages des élèves (évaluation formative et certificative du travail des élèves).

Pendant le stage, **deux disciplines** sont travaillées plus spécifiquement. Le choix de ces deux disciplines peut être déterminé par les modules d'approfondissement didactiques suivis par les STA dans le cadre de leur année de CCEP.

La présence en classe à mi-temps propre à ce stage filé implique une attention particulière, dès le début du stage, à la collaboration avec les FT notamment au sujet des objectifs d'enseignement. Ainsi, il est essentiel qu'avant le début du stage, la répartition des contenus à enseigner et les responsabilités respectives soient clairement définies selon les objectifs spécifiques de ce stage (voir aussi sections suivantes).

Le « couplage » conseillé entre approfondissement et discipline d'enseignement peut être difficile en fonction du contexte du stage et/ou des approfondissements suivis. Il est alors possible d'opérer d'autres choix en concertation avec les FU et les FT.

objectifs spécifiques

Au travers de ces objectifs, les STA observent et analysent l'évolution de leur enseignement et des apprentissages réalisés par les élèves. À l'aide notamment de démarches d'évaluation formative, ils/elles se donnent les moyens d'observation et d'analyse nécessaires pour s'assurer de la progression des élèves.

Mettre en œuvre l'enseignement de deux disciplines en tenant compte de la dimension didactique de l'enseignement.

- ◆ anticiper, planifier et articuler les contenus d'enseignement en termes de progression et de continuité,
- ◆ organiser et mettre en œuvre le déroulement des activités et des tâches d'enseignement prévues.

Evaluer la progression des élèves sur le plan formatif et/ou certificatif.

- ◆ élaborer une ou plusieurs démarches d'évaluation (formative et/ou certificative),
- ◆ mettre en pratique les démarches d'évaluation élaborées (formative et/ou certificative).

nota bene

Au cours du stage filé, les STA profitent de l'un des enseignements dispensés dans leur classe de stage pour élaborer une activité d'enseignement intégrant des outils numériques. FT et FU facilitent cette mise en pratique mais ne sont pas responsables de son évaluation.

Le stage est aussi l'occasion d'**aborder la planification à long terme d'une année scolaire**; celle-ci fait l'objet d'un temps d'échange approfondi entre ETU et FT.

déroulement

trois étapes

1 anticipation

- ◆ Avant le début du stage, le/la STA passe **une journée d'observation** (ou équivalent) en classe. Avec son/sa FT, il/elle décide des deux disciplines d'enseignement qui seront de sa responsabilité propre. Sur cette base, les deux partenaires définissent et précisent les contenus d'enseignement pour l'ensemble du stage.
- ◆ Avant le début du stage, STA, FT et FU sont convoqué-es à une **tripartite préparatoire du stage**, suivie d'un temps de travail en groupes. Ce temps vise une plus grande adéquation entre le stage et la progression du/de la STA dans une démarche d'intégration de ses savoirs tout au long de l'année.
- ◆ STA et FT remplissent conjointement la « **feuille de route** » (contrat tripartite). Outre un état des lieux des « forces » et « préoccupations » du/de la STA, ils y précisent leurs engagements réciproques (besoins de formation, collaboration, communication, régulation), les disciplines retenues (objectifs poursuivis, première planification des séquences d'enseignement) et le canevas complet d'enseignement des disciplines retenues (voir aussi ci-dessous).
- ◆ Avec l'aide du/de la FT, le/la STA repère **les moyens d'enseignement, les outils et les références théoriques** qui vont lui être nécessaires tant pour les deux disciplines retenues (préparation en solo) que pour le reste des disciplines enseignées (co-préparation).

Compte tenu de l'organisation à mi-temps de ce stage, FT et STA s'accordent sur l'horaire de présence du/de la STA en classe (en principe, ces deux journées sont retenues pour toute la durée du stage). Idéalement, elles se déroulent sans intervention de MDAS ou d'enseignant-es complémentaires. Toutefois, l'organisation est laissée à la négociation entre FT et STA, en fonction du contexte et des obligations de chacun.

délaï à respecter!

Au plus tard à la fin de la première semaine de stage, le/la STA remet une **copie de sa feuille de route à son/sa FT et son/sa FU**. Elle est accompagnée du **premier projet de planification concernant les deux disciplines retenues pour le stage**. Ce projet n'est pas définitif, mais fait état du travail d'anticipation des enseignements disciplinaires retenus tant sur le plan des objectifs visés que sur le déroulement planifié. Dans certains cas, le/la FU est amené-e à demander un bref complément à la feuille de route pour aider le/la STA et le/la FT à affiner et faciliter les conditions initiales du stage.

PORTFOLIO

Formation en Enseignement Primaire

- ◆ Feuille de route
- ◆ Diagramme de Kiviati
- ◆ Texte 1—Du parcours de formation à la définition d'objectifs de développement professionnel

Au fil du stage, le/la STA discute des choix à opérer avec son/sa FT et adapte son enseignement en fonction des régulations qui s'imposent.

2 pendant

Le/La STA est responsable des activités lors de sa présence en classe. Cette responsabilité se décline de deux manières différentes :

- ◆ Il **prépare seul-e l'enseignement des deux disciplines** choisies ainsi que les démarches d'évaluation des apprentissages des élèves (formative et certificative).

- ◆ Pour tous les autres enseignements prévus dans la classe, **STA et FT co-préparent** le programme prévu par le/la FT.

Dans les deux cas de figure, le/la STA assume la responsabilité complète de la classe durant **au moins 14 jours sur les 16 jours que compte le stage, dont 12 jours en continu**, en sachant que le/la FT reste à disposition pour toute consultation nécessaire.

En vue d'**observer et analyser les activités des élèves**, le/la STA développe :

- ◆ un support (mémoire didactique) à destination des élèves,
 - ◆ un instrument d'évaluation formative des élèves,
 - ◆ un retour-bilan avec les élèves ; le cas échéant, l'évaluation certificative est commentée avec les élèves.
- En outre, le/la STA assume la responsabilité de la classe en l'absence du/de la FT durant la journée de coformation.

Autour de la troisième semaine, STA et FT participent à une réunion **tripartite en duos** qui tient lieu de bilan intermédiaire (le lieu est à déterminer par le/la FU en concertation avec les duos). Les disciplines enseignées (contenus et tâches), les moyens d'observation envisagés et les objectifs poursuivis y sont discutés et analysés.

La présence de deux stagiaires —deux expériences d'enseignement différentes— permet l'enrichissement mutuel des pratiques développées.

3 bilan

En vue de la réunion **tripartite certificative** qui fait suite au stage, le/la STA analyse les documents rassemblés en fonction des contenus enseignés et de la progression de l'enseignement et de l'apprentissage des élèves (voir les consignes d'évaluation au point suivant).

Contrairement à la tripartite intermédiaire (en duos), la tripartite certificative est **individuelle**. Elle réunit STA, FT et FU sur le lieu du stage (sauf exception).

Lors de cet entretien, le/la STA met en lumière une **problématique professionnelle ancrée dans des situations vécues** au cours du stage.

FT et FU procèdent à l'évaluation du stage selon les consignes données plus loin.

PORTFOLIO

Formation en Enseignement Primaire

- ◆ Volet I & II du stage
- ◆ Diagramme de Kiviati revisité
- ◆ Texte 2—Apprentissage(s) en lien avec le stage filé

se créer une mémoire

La présence à mi-temps dans la classe favorise le recul – parfois difficile pour un enseignant-e travaillant à plein-temps – sur la dimension didactique du travail enseignant.

Durant l'ensemble du stage, le/la STA rassemble des **traces pertinentes** (« mémoire externe ») en vue de l'analyse de sa pratique, dans ses deux disciplines. Ces traces sont à la source du choix de la problématique en vue de la tripartite certificative.

Par exemple, le/la STA rassemble ses/des :

- ◆ planifications, objectifs, contenus ou tâches,
- ◆ notes concernant l'analyse des contenus à enseigner et des tâches proposées aux élèves,
- ◆ travaux d'élèves,
- ◆ documents soutenant ses préparations (moyens d'enseignement, outils acquis dans les modules antérieurs de la formation FEP, etc.),
- ◆ réflexions jetées sur le papier au fil du stage, etc.

Cette mémoire externe est un **outil de travail**. Elle est un support *vivant* soutenant l'enseignement en cours. Elle regroupe les traces du développement de la professionnalité du/de la STA: savoirs et gestes professionnels qui se construisent au fil du stage.

évaluation

formative

Durant le stage, le/la STA et son/sa FT se réunissent régulièrement (au moins 1 à 2 heures par semaine) pour discuter des objectifs généraux et spécifiques du stage explicités dans l'**instrument d'évaluation formative** (voir ex. dans la partie « Documents utiles » de cette brochure). Celui-ci est destiné à la fois au/à la STA et au/à la FT. En plus de faciliter l'observation de la classe par le/la STA, il privilégie la confrontation entre son autoévaluation et l'observation du/de la FT.

Si l'instrument se révèle trop contraignant par sa forme ou sa taille, d'autres supports sont possibles (carnet de notes, feuilles volantes, etc.). L'essentiel réside dans une prise de notes régulière et suffisante pour étayer une évaluation propre à l'ensemble des catégories d'observation retenues pour le stage (objectifs généraux et spécifiques).

diriger le regard

L'observation porte sur les objectifs généraux et les objectifs spécifiques du stage. Ceux-ci relèvent de la progression des enseignements dispensés, de l'apprentissage des élèves et des démarches d'évaluation mises en place (formative et/ou certificative).

Chaque catégorie est observée sans pour autant que tous les items soient évalués pour eux-mêmes ; les items précisent le contenu à observer, dirigent le regard.

nota bene

Le/La FT note ses observations, ses commentaires et des conseils destinés à son/sa STA. Il/elle les lui communique au fur et à mesure du stage. Dans une perspective formatrice et afin de pouvoir attester d'une progression en cours de stage, il/elle s'assure d'avoir observé toutes les catégories de l'instrument **au moins deux fois en cours de stage**. En outre, l'observation du/de la STA alimente les rencontres de régulation (bi- ou tripartite) en cours de stage et permet de remplir plus aisément les documents de l'évaluation certificative.

certificative

La certification du stage filé comporte trois volets complémentaires (voir ex. dans la partie « Documents utiles » de cette brochure). Ils alimentent les interactions entre les trois partenaires.

volet I prise en charge de la classe ^{ft}

Ce premier volet, certificatif, relève du/de la FT qui évalue le travail du/de la STA en fin des 8 semaines de stage. Les critères évalués pour le volet I de l'évaluation certificative correspondent aux dimensions évaluées de manière formative tout au long du stage (objectifs généraux et spécifiques).

volet II analyse de la pratique ^{fu}

Le volet II relève du/de la FU qui évalue l'analyse de pratique réflexive menée lors de la réunion tripartite certificative par le/la STA. Environ 15 minutes sont réservées à ce temps d'analyse, suivi par un échange entre les trois partenaires.

La présentation du/de la STA est une analyse réflexive étayée par les traces conservées tout au long du stage et concernant les deux disciplines retenues pour le stage. Elle porte sur l'évolution de l'enseignement au cours du stage et aborde la progression de l'apprentissage des élèves (objectifs spécifiques du stage).

Concrètement, sur la base du travail effectué dans la classe, le/la STA choisit une **problématique** qu'il/elle développe en s'appuyant sur les traces significatives qu'il a conservées en cours de stage (préparations ; travaux d'élèves ; évaluations formatives ou certificatives, etc.). Elle met en évidence la complexité inhérente à la dimension didactique de la profession d'enseignant primaire combinée à la dimension d'évaluation certificative et/ou formative qui lui est propre.

volet III respect du dispositif ^{ft&fu}

Le volet III repose sur une évaluation conjointe entre FT et FU. Celle-ci prend place lors de la réunion tripartite certificative. Les trois partenaires reviennent sur la cohérence (existante ou non) entre les trois volets, de manière à affiner l'évaluation du travail de l'ETU et de son évolution. Sur la base des trois volets, le/la FU remplit la fiche récapitulative du stage.

évaluation

critères / objectifs

volet I prise en charge de la classe

Ce premier volet complété par le/la FT, correspond aux catégories et sous-catégories propres aux documents de stage.

Catégorie I : Gestion de la classe, organisation de la vie quotidienne. *Sous-catégories* : conduite de la classe, gestion de l'autorité.

Catégorie II : Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe. *Sous-catégories* : conception de l'enseignement, conduite de l'enseignement.

Catégorie III : Développement des relations avec l'ensemble des partenaires. *Sous-catégories* : avec les élèves et le groupe-classe, avec le/la FT et les autres partenaires.

Catégorie IV : Implication et attitudes personnelles, sens des responsabilités. *Sous-catégories* : implication, attitudes personnelles

Catégorie V : Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe pour les disciplines retenues. *Sous-catégories* : anticipation et préparation, déroulement, bilan et régulation, prise en compte de l'évolution générale de la classe

Catégorie VI : Evaluation de la progression des élèves sur les plans formatif et/ou certificatif *Sous-catégories* : élaboration et mise en pratique de la (des) démarche(s) d'évaluation formative et/ou certificative

volet II analyse de la pratique

Le deuxième volet, complété par le/la FU, correspond aux critères suivants :

- ◆ présentation, explicitation et pertinence de la problématique retenue en lien avec une ou plusieurs situations vécues durant le stage,
- ◆ référence à des traces relatives aux deux disciplines enseignées,
- ◆ analyse de la progression de l'enseignement et des apprentissages des élèves,
- ◆ mise en perspective de l'analyse effectuée (de la problématique et de l'évolution de l'enseignement et des élèves), régulations en vue de la pratique à venir,
- ◆ mise en évidence dans la (ou les) situation(s) discutée(s) d'une appropriation/ intégration de savoirs divers (par ex. : éléments théoriques, prescriptions institutionnelles, référence aux modules d'approfondissement) en lien avec la problématique choisie et l'analyse effectuée,
- ◆ prise de distance,
- ◆ cohérence de la présentation et clarté de la formulation de la réflexion menée.

volet III respect du dispositif

L'évaluation certificative du volet III, évaluation conjointe entre FT et FU concerne les critères suivants :

- ◆ prise de contact avec le/la FT, observation d'une journée (ou équivalent) sur le lieu de stage,
- ◆ définition du programme à enseigner, y compris les disciplines d'enseignement retenues,
- ◆ établissement d'un calendrier et mise au point des modalités d'échange entre FT et STA,
- ◆ remise de la feuille de route complétée et de la première planification au/à la FU et au/à la FT avant la fin de la première semaine de stage,
- ◆ définition des responsabilités respectives (deux « mi-temps ») et mise en place d'une collaboration pour le suivi de l'enseignement projeté,
- ◆ responsabilité complète de la classe face aux élèves 14 jours au moins (sur les 16 que compte le stage) dont 12 en continu et conception autonome de l'enseignement pour les deux disciplines choisies,
- ◆ tenue de la classe sans la présence du/de la FT pendant une journée lors de la coformation (sauf impossibilité),
- ◆ participation à 1 ou 2 heures de réunion de régulation formelle bipartite par semaine,
- ◆ participation aux réunions tripartites formative et certificative (duo et individuelle) pendant et après le stage,
- ◆ respect du contexte et du contrat de stage (ponctualité, disponibilité, implication, etc.),
- ◆ prise d'information et discussion avec le/la FT au sujet de la planification à long terme d'une année scolaire.

certification

Pour réussir son stage filé, le/la STA doit obtenir l'appréciation « acquis » pour chacun des trois volets, évalués selon les modalités détaillées ci-dessous.

volet I prise en charge de la classe

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du/de la FT en trois temps, basé sur l'échelle de satisfaction (TS/S/MS/NS).

- ◆ 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacune des *sous-catégories*;
- ◆ 2^{ème} temps : l'évaluation porte sur les *catégories* générales du rapport;
- ◆ 3^{ème} temps : le/la FT apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique d'une part que les *catégories* sont jugées TS, S ou MS au minimum et que, d'autre part, l'évaluation de l'ensemble des *sous-catégories* ne comporte pas plus de 2 NS.

concrètement...

Chaque catégorie du rapport est accompagnée d'un commentaire soulignant les forces et faiblesses du/de la STA et suggérant d'éventuelles pistes de régulation. Le/la FT complète le document d'évaluation certificative avant la réunion tripartite bilan.

volet III respect du dispositif

Ce troisième volet repose sur un jugement professionnel qualitatif conjoint posé par le/la FT et le/la FU qui attribuent l'appréciation *oui* ou *non* pour chaque item du rapport.

Sur la base de leurs appréciations, FT et FU apprécient le respect du dispositif en cochant une des deux cases prévues à cet effet en fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte aucun *non*, attestant que le dispositif a été respecté par le/la STA.

Appréciations à utiliser pour les catégories du volet III.

OUI
NON

Appréciations à utiliser pour les catégories et sous-catégories du volet I et du volet II.

TS
très satisfaisant
S
satisfaisant
MS
minimalement satisfaisant
NS
non satisfaisant

volet II analyse de la pratique

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du/de la FU en deux temps, basé sur l'échelle de satisfaction (TS/S/MS/NS).

- ◆ 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacun des items du rapport,;
- ◆ 2^{ème} temps : le/la FU apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte pas plus de 1 NS.

concrètement...

Le/la FU analyse la prestation du/de la STA en cours de séance et fait part de son évaluation à ses deux partenaires avant la fin de la séance. Suite à la séance, il/elle s'engage à faire parvenir une copie des trois volets de l'évaluation du stage au plus tard avant le début du stage suivant et rédige un commentaire détaillé de son appréciation dans le cas d'une évaluation problématique.

Appréciations à utiliser pour l'évaluation d'ensemble de chacun des volets I, II, III et l'évaluation d'ensemble du stage.

ACQUIS
NON ACQUIS

en cas de difficulté...

En cas de doute ou de problème concernant l'évaluation finale de l'un ou l'autre volet par le/la FT et/ou le/la FU ou en cas de désaccord entre FT et FU, ces derniers sursoient à la certification et contactent les responsables académiques des stages (RS). Ils peuvent alors recourir à l'une des solutions suivantes :

- ◆ L'analyse menée avec les RS permet de résoudre positivement l'hésitation concernant le volet posant problème. Dans ce cas, le volet est évalué comme « acquis » ; toutefois, l'hésitation donne lieu à un commentaire formatif transmis par le/la FU, si nécessaire en lien avec les RS.
- ◆ Les manquements du/de la STA sont jugés trop importants. Dans ce cas, le volet est évalué « non acquis » et, par conséquent, le stage est jugé « non acquis ».

En cas de « non acquis » au stage filé, se référer aussi à la partie « Evaluation » du chapitre « Présentation générale des stages en responsabilité » dans cette brochure.

stage en responsabilité de 3 semaines

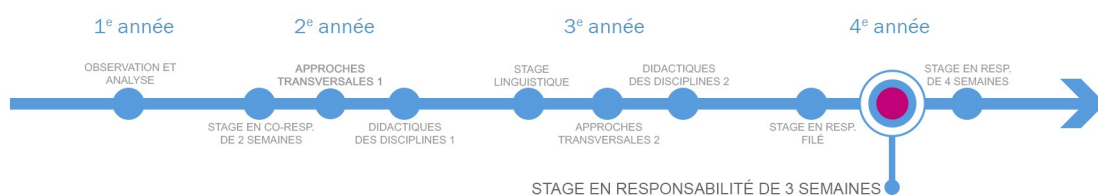
Code du stage: ES F4P10802

dates du stage
du 26 février au 15 mars 2024

tripartite préparatoire
mercredi 31 janvier 2024

journée de coformation
vendredi 08 mars 2024

documents de stage sur la page WEB
<https://www.unige.ch/iufe/fep/stages-en-responsabilite/>



orientation générale

Ce stage met l'accent sur l'organisation et la planification du travail des élèves en référence aux savoirs visés.

Le foyer d'attention du stage concerne les liens étroits qui existent entre savoirs, enseignant-e et élèves. Quel découpage et guidage par le/la enseignant-e? Quelle dévolution et quel sens pour le travail demandé aux élèves? A noter que ce contenu est également abordé pour partie dans les unités de formation « Planification et sens du travail scolaire » (F4P10302) et « De la formation à la profession : débiter dans l'enseignement » (F4P10303).

Il s'agit pour les STA d'être attentifs aux questions suivantes :

- ◆ Comment organiser et planifier le travail scolaire à court, moyen et long terme ?
- ◆ Par le biais de l'anticipation, comment rendre les savoirs présents dans la classe et accessibles à tous les élèves ?
- ◆ Quelles mises en place didactiques et pédagogiques ?
- ◆ Quelles interactions et différenciations organiser avec les élèves autour des savoirs qu'ils doivent s'approprier ?
- ◆ A travers quelles tâches, quels supports, quels projets, quelle organisation de la classe et des interactions enseignant-es – élèves, élèves – élèves ?
- ◆ A travers quelles consignes, quelles étapes, quelles interventions auprès des élèves ?
- ◆ Au moyen de quels outils élaborés par les enseignant-es, en classe, dans l'école ou dans l'établissement ?

A noter que la présence à 100% des STA dans la classe leur permet de participer pleinement à la vie de la classe voire de l'école. Cependant, leur responsabilité porte essentiellement sur les savoirs enseignés et l'appropriation de ceux-ci par les élèves.

objectifs spécifiques

En plus des objectifs généraux propres à tous les stages en responsabilité, les objectifs spécifiques du stage de 3 semaines permettent aux STA de (d') :

- organiser et planifier le travail scolaire
- concevoir des formes de travail en lien avec les savoirs visés
- susciter des interactions avec et entre élèves ainsi que prévoir des démarches de différenciation autour de l'appropriation des savoirs

nota bene

Durant ce stage, un entretien est effectué avec l'un-e des FT sur l'enseignement de la dimension *Médias* du PER Education numérique. Au cas où les STA n'ont pas été en mesure de mettre en place une activité d'enseignement intégrant les outils numériques au stage filé, ils peuvent le faire au cours de ce stage. FT et FU facilitent cette mise en pratique mais ne sont pas responsables de son évaluation.

déroulement

trois étapes

1 anticipation

- ◆ Avant le début du stage, le/la STA passe **une journée d'observation** (ou équivalent) en classe. Le/la FT communique au/à la STA ses objectifs d'enseignement pour les trois semaines de stage afin qu'il puisse prendre connaissance de ce qu'il aura à enseigner et se documenter.
- ◆ Durant ce stage, le/la STA peut proposer l'une ou l'autre **activité plus personnelle** de manière à mobiliser les différents acquis de sa formation, tout en prenant en charge l'ensemble de la gestion du travail scolaire et du programme proposés par le/la FT.
- ◆ Avant le début du stage, STA, FT et FU sont convoqué-es à une **tripartite préparatoire** du stage, suivie d'un temps de travail en groupes. Ce temps vise une plus grande adéquation entre le stage et la progression du/de la STA dans une démarche d'intégration de ses savoirs tout au long de l'année.
- ◆ Après avoir conjointement défini le contenu du stage, le/la STA et son/sa FT remplissent la « **feuille de route** ». À l'aide de ce document, au-delà du contenu du stage proprement dit, ils précisent leurs attentes réciproques et s'accordent sur le calendrier du stage.

délai à respecter !

Au plus tard à la fin de la première semaine de stage, le/la STA remet **à son/sa FT et son/sa FU une copie de sa feuille de route** présentant les grandes lignes du projet d'enseignement élaboré. Dans certains cas, le/la FU est amené à demander un bref complément à ce document pour aider le/la STA et le/la FT à affiner et faciliter les conditions d'entrée en stage.

PORTFOLIO
Formation en Enseignement Primaire

- ◆ Feuille de route

nota bene

Durant le stage, le/la STA assume la responsabilité de la classe en l'absence du/de la FT, au minimum durant la journée de coformation, pendant laquelle le/la FT est présent à l'Université.

2 pendant

Le/La STA tient la classe à 100%. Il/elle se charge de développer et de mettre en œuvre le contenu de formation défini dans la « feuille de route ».

Deux temps sont distingués: **le temps de travail face aux élèves** et le **temps de travail en dehors de la présence des élèves**.

Le temps face aux élèves: le/la STA assume la responsabilité de la classe durant au moins 10 jours sur les 12 que compte le stage, dont 8 jours en continu. De manière à rentrer progressivement dans le dispositif, un temps de co-responsabilité et/ou de co-observation est possible au maximum durant les 2 premiers jours.

Le temps en dehors de la présence des élèves : la planification, la préparation et la régulation de l'enseignement sont placées sous l'entière responsabilité des STA dès que possible, mais au plus tard au début de la deuxième semaine. Un temps de co-préparation est admis durant la première semaine. Le/la FT reste à disposition en cas de besoin.

Le/La STA participe à plusieurs moments de **régulation** avec le/la FT. Les deux partenaires se rencontrent pour au moins 3 heures de réunion formelle par semaine, s'appuyant sur les instruments d'observation fournis.

Durant la 2^{ème} semaine du stage (idéalement), le/la STA participe à une **réunion tripartite avec son/sa FT et le/la FU** qui le suit. Cette réunion a lieu dans la classe où se déroule le stage (sauf exception) ; elle permet un bilan de la première partie du stage et une mise en perspective de sa fin, en recherche de possibles régulations. A cette occasion, les objectifs généraux et spécifiques du stage peuvent être précisés en fonction de la progression de la/la STA.

3 bilan

Le/La STA effectue un retour sur le fonctionnement du stage et mène une réflexion sur le contenu enseigné.

Il/Elle participe ensuite à la réunion tripartite d'évaluation certificative qui se tient en principe sur le lieu du stage.

À cette occasion, le/la STA présente **une analyse portant sur l'enseignement mené en classe**. Il/elle sélectionne une problématique en lien avec les objectifs spécifiques du stage.

PORTFOLIO
Formation en Enseignement Primaire

- ◆ Volet I & II du stage
- ◆ Diagramme de Kiviat revisité
- ◆ Texte 3—*Apprentissage(s) en lien avec le stage de 3 semaines*

évaluation

formative

Durant le stage, le/la STA et son/sa FT se réunissent régulièrement (et au moins 3 heures par semaine) pour discuter des objectifs généraux et spécifiques du stage explicités dans l'**instrument d'évaluation formative** (voir ex. dans la partie « Documents utiles » de cette brochure). Celui-ci est destiné à la fois au/à la STA et au/à la FT. En plus de faciliter l'observation de la classe par le/la STA, il privilégie la confrontation entre son autoévaluation et l'observation du/de la FT.

Si l'instrument se révèle trop contraignant par sa forme ou sa taille, d'autres supports sont possibles (carnet de notes, feuilles volantes, etc.). L'essentiel réside dans une prise de notes régulière et suffisante pour étayer une évaluation propre à l'ensemble des catégories d'observation retenues pour le stage (objectifs généraux et spécifiques).

diriger le regard

L'observation porte sur les objectifs généraux et les objectifs spécifiques du stage. Ceux-ci relèvent des liens étroits entre savoirs, enseignant-e et élèves, l'organisation et la planification du travail scolaire et les dispositifs didactiques et pédagogiques.

Chaque catégorie est observée sans pour autant que tous les items soient évalués pour eux-mêmes ; les items précisent le contenu à observer, dirigent le regard.

nota bene

Le/la FT note ses observations, ses commentaires et des conseils destinés à l'ETU. Il/elle les lui communique au fur et à mesure du stage. Dans une perspective formatrice et afin de pouvoir attester d'une progression en cours de stage, il/elle s'assure d'avoir observé toutes les catégories de l'instrument **au moins une fois en cours de stage**. En outre, l'observation du/de la STA alimente les rencontres de régulation (bi- ou tripartite) en cours de stage et permet de remplir plus aisément les documents de l'évaluation certificative.

certificative

La certification du stage de 3 semaines comporte trois volets complémentaires (voir ex. dans la partie « Documents utiles » de cette brochure). Ils alimentent les interactions entre les trois partenaires.

volet I prise en charge de la classe ^{ft}

Ce premier volet, certificatif, relève du/de la FT qui évalue le travail du/de la STA en fin des 3 semaines de stage. Les critères évalués pour le volet I de l'évaluation certificative correspondent aux dimensions évaluées de manière formative tout au long du stage (objectifs généraux et spécifiques).

volet II analyse de la pratique ^{fu}

Le volet II relève du/de la FU qui évalue l'analyse de pratique réflexive menée lors de la réunion tripartite certificative par le/la STA. Environ **15 minutes** sont réservées à ce temps d'analyse, suivi par un échange entre les trois partenaires.

La présentation du/de la STA est une **analyse réflexive étayée par les traces** conservées tout au long du stage (préparations, travaux d'élèves, évaluations formatives ou certificatives, etc.).

Suite à l'enseignement mis en œuvre dans la classe, le/la STA identifie une **problématique** relative aux liens entre enseignant-e, savoirs et élèves dans le domaine de l'organisation et de la planification du travail scolaire (objectifs spécifiques). Cette problématique peut par exemple porter sur les visés et/ou sur les interactions avec les élèves et la différenciation autour de l'appropriation des savoirs.

Elle met en évidence la **complexité inhérente** à la dimension de des liens entre enseignant-e, savoirs et élèves dans la profession enseignante, tout pouvant faire apparaître certains éléments liés à sa posture professionnelle encore en construction.

volet III respect du dispositif ^{ft&f}

Le volet III repose sur une évaluation conjointe entre FT et FU. Celle-ci prend place lors de la réunion tripartite certificative. Les trois partenaires reviennent sur la cohérence (existante ou non) entre les trois volets, de manière à affiner l'évaluation du travail du/de la STA et de son évolution. Sur la base des trois volets, le/la FU remplit la fiche récapitulative du stage.

évaluation

critères / objectifs

volet I prise en charge de la classe

Ce premier volet complété par le/la FT, correspond aux catégories et sous-catégories propres aux documents de stage.

Catégorie I : Gestion de la classe, organisation de la vie quotidienne. *Sous-catégories* : conduite de la classe, gestion de l'autorité.

Catégorie II : Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe. *Sous-catégories* : conception de l'enseignement, conduite de l'enseignement.

Catégorie III : Développement des relations avec l'ensemble des partenaires. *Sous-catégories* : avec les élèves et le groupe-classe, avec le/la FT et les autres partenaires.

Catégorie IV : Implication et attitudes personnelles, sens des responsabilités. *Sous-catégories* : implication, attitudes personnelles.

Catégorie V : Organisation et planification du travail scolaire. *Sous-catégories* : Formes de travail en lien avec les savoirs, interactions avec les élèves et différenciation.

volet II analyse de la pratique

Le deuxième volet, complété par le/la FU, correspond aux critères suivants :

- ◆ présentation, explicitation et pertinence d'une problématique en lien avec une ou plusieurs situations propres aux interactions entre enseignant, savoirs et élèves,
- ◆ mise en évidence dans la (ou les) situation discutée d'une appropriation/ intégration de savoirs divers (éléments théoriques, prescriptions institutionnelles, référence à des contenus de formation antérieurs) en lien avec la problématique,
- ◆ utilisation d'exemples évocateurs (documents, illustrations, anecdotes, etc.),
- ◆ évocation de régulations possibles en vue du stage suivant et de la pratique à venir,
- ◆ prise de distance dans la réflexion menée,
- ◆ cohérence de la présentation et clarté dans la formulation de la réflexion menée.

volet III respect du dispositif

L'évaluation certificative du volet III, évaluation conjointe entre FT et FU concerne les critères suivants :

- ◆ prise de contact avec le/la FT, observation d'une journée (ou équivalent) sur le lieu de stage,
- ◆ définition du programme à enseigner en lien notamment avec les objectifs spécifiques du stage,
- ◆ établissement d'un calendrier et mise au point des modalités d'échange entre FT et STA,
- ◆ remise de la feuille de route complétée au/à la FU et au/à la FT à la fin de la première semaine de stage au plus tard,
- ◆ mise en œuvre d'activités d'apprentissage autour des savoirs prévus au programme (objectifs spécifiques),
- ◆ tenue de classe en responsabilité complète durant au moins 10 jours dont 8 en continu,
- ◆ responsabilité dans une posture autonome de la conception l'enseignement dès la 2e semaine de stage,
- ◆ tenue de la classe en l'absence du/de la FT pendant une journée lors de la coformation (sauf impossibilité),
- ◆ participation à au moins 3 heures de réunion de régulation formelle bipartite par semaine,
- ◆ respect du contexte et du contrat de stage (ponctualité, disponibilité, implication, etc.),
- ◆ échange à propos des modes d'organisation et de planification du travail scolaire, à court, moyen et long termes.
- ◆ participation aux réunions tripartites formative et certificative en cours et en fin de stage,

certification

Pour réussir son stage de 3 semaines, le/la STA doit obtenir l'appréciation « acquis » pour chacun des trois volets, évalués selon les modalités détaillées ci-dessous.

TS
très satisfaisant
S
satisfaisant
MS
minimalement satisfaisant
NS
non satisfaisant

Appréciations à utiliser pour les catégories et sous-catégories du volet I et du volet II.

volet I prise en charge de la classe

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du/de la FT en trois temps, basé sur l'échelle de satisfaction (TS/S/MS/NS).

- ◆ 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacune des *sous-catégories*;
- ◆ 2^{ème} temps : l'évaluation porte sur les *catégories* générales du rapport;
- ◆ 3^{ème} temps : le/la FT apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique d'une part que les *catégories* sont jugées TS, S ou MS au minimum et que, d'autre part, l'évaluation de l'ensemble des *sous-catégories* ne comporte pas plus de 2 NS.

concrètement...

Chaque catégorie du rapport est accompagnée d'un commentaire soulignant les forces et faiblesses du/de la STA et suggérant d'éventuelles pistes de régulation. Le/la FT complète le document d'évaluation certificative avant la réunion tripartite bilan.

volet II analyse de la pratique

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du/de la FU en deux temps, basé sur l'échelle de satisfaction (TS/S/MS/NS).

- ◆ 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacun des items du rapport,;
- ◆ 2^{ème} temps : le/la FU apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte pas plus de 1 NS.

concrètement...

Le/la FU analyse la prestation du/de la STA en cours de séance et fait part de son évaluation à ses deux partenaires avant la fin de la séance. Suite à la séance, il/elle s'engage à faire parvenir une copie des trois volets de l'évaluation du stage au plus tard avant le début du stage suivant et rédige un commentaire détaillé de son appréciation dans le cas d'une évaluation problématique.

Appréciations à utiliser pour l'évaluation d'ensemble de chacun des volets I, II, III et l'évaluation d'ensemble du stage.

volet III respect du dispositif

Ce troisième volet repose sur un jugement professionnel qualitatif conjoint posé par le/la FT et le/la FU qui attribuent l'appréciation *oui* ou *non* pour chaque item du rapport.

Sur la base de leurs appréciations, FT et FU apprécient le respect du dispositif en cochant une des deux cases prévues à cet effet en fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte aucun *non*, attestant que le dispositif a été respecté par le/la STA.

Appréciations à utiliser pour les catégories du volet III.

OUI
NON

ACQUIS
NON ACQUIS

en cas de difficulté...

En cas de doute ou de problème concernant l'évaluation finale de l'un ou l'autre volet par le/la FT et/ou le/la FU ou en cas de désaccord entre FT et FU, ces derniers sursoient à la certification et contactent les responsables académiques des stages (RS). Ils peuvent alors recourir à l'une des solutions suivantes :

- ◆ L'analyse menée avec les RS permet de résoudre positivement l'hésitation concernant le volet posant problème. Dans ce cas, le volet est évalué comme « acquis » ; toutefois, l'hésitation donne lieu à un commentaire formatif transmis par le/la FU, si nécessaire en lien avec les RS.
- ◆ Les manquements du/de la STA sont jugés trop importants. Dans ce cas, le volet est évalué « non acquis » et, par conséquent, le stage est jugé « non acquis ».

En cas de « non acquis » au stage de 3 semaines, se référer aussi à la partie « Evaluation » du chapitre « Présentation générale des stages en responsabilité » dans cette brochure.

stage en responsabilité de 4 semaines

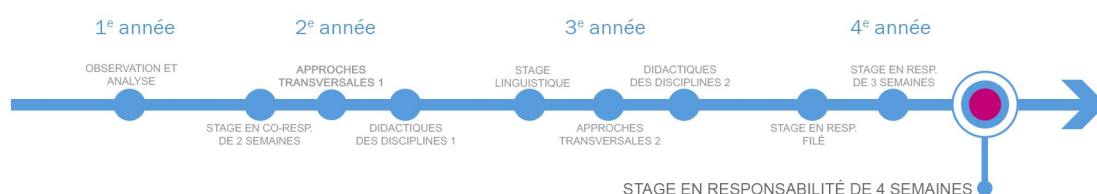
Code du stage: ES F4P10803

dates du stage
du 15 avril au 14 mai 2024

tripartite préparatoire
mercredi 27 avril 2023

journée de coformation
vendredi 5 mai 2024

documents de stage sur la page WEB
<https://www.unige.ch/iufe/fep/stages-en-responsabilite/>



orientation générale

Ce stage est le dernier et le plus long stage compact de la formation.

Il prépare les STA à la pratique professionnelle qui les attendent en leur offrant l'opportunité d'exercer la profession *dans son intégralité*. Une présence à 100% dans la classe leur permet de participer pleinement à la vie de la classe, de l'école et de l'établissement.

La responsabilité des STA porte tant sur les savoirs enseignés et l'appropriation de ceux-ci par les élèves que sur le bon fonctionnement de la classe de manière générale. C'est aussi l'occasion pour les STA de s'intéresser et de prendre part à la dimension administrative du travail de l'enseignant-e et aux relations entretenues au-delà de celles directement présentes dans la classe (parents, collègues, directeur/trice, autre).

Dans le cadre de ce stage, les STA prennent en charge le programme prévu par les FT pour la période d'enseignement concernée. Le cas échéant, ils/elles proposent des activités personnelles en tenant compte du programme suggéré et en discussion avec les FT.

La responsabilité des STA est assimilable à celle des FT. Elle leur revient à 100% dès le début du stage.

En plus des objectifs généraux propres à tous les stages en responsabilité, les objectifs spécifiques du stage de 4 semaines permettent aux STA de (d') :

objectifs spécifiques

gérer la classe en continu sur les plans organisationnel, didactique et relationnel

porter un regard spécifique sur 3 domaines (voir ci-dessous pour le choix de ces domaines)

adopter une position réflexive sur sa pratique au travers de son expérience, de celle de son/sa FT et des savoirs accumulés au cours de son parcours de formation.

nota bene

Dans le cas où les STA n'ont pas été en mesure de mettre en place une activité d'enseignement intégrant les outils numériques au stage filé ou au stage de 3 semaines, ils peuvent le faire au cours du stage en responsabilité de 4 semaines. FT et FU facilitent cette mise en pratique mais ne sont pas responsables de son évaluation.

choix des 3 domaines

Ce choix permet au/à la STA d'être plus attentif-ve à trois domaines d'enseignement, choisis en fonction de besoins personnels (disciplines peu exercées ; intérêts) et/ou des spécificités du contexte. Deux démarches sont envisageables pour procéder au choix demandé :

démarche 1

Trois disciplines scolaires dont au moins une dite « seconde » (musique, arts plastiques, éducation physique, histoire, géographie, allemand, anglais ou sciences). Exemples :

- ◆ mathématique, lecture et musique;
- ◆ français II, histoire et éducation physique.

démarche 2

Deux disciplines scolaires dont au moins une dite « seconde » (voir ci-dessus) **ET** un domaine dit « transversal ». Exemples :

- ◆ mathématique, histoire et organisation d'une journée sportive;
- ◆ français, arts plastiques et gestion/animation d'un conseil de classe;
- ◆ français, sciences et différenciation.

déroulement

trois étapes

1 anticipation

- ◆ Avant le début du stage, le/la STA passe **une journée d'observation** (ou équivalent) en classe. A cette occasion, le/la FT communique au/à la STA le programme qu'il/elle prévoit pour la durée du stage afin qu'il/elle puisse se documenter.
- ◆ En outre, le/la FT convient avec le/la STA du temps à sa disposition pour des projets qui lui seront propres, éventuellement les activités d'enseignement en lien avec **l'éducation numérique**. Enfin, STA et FT discutent les premières modalités d'enseignement et d'intervention du/de la STA.
- ◆ Avant le début du stage, STA, FT et FU sont convoqué-es à une **tripartite préparatoire du stage**, suivie d'un temps de travail en groupes. Ce temps vise une plus grande adéquation entre le stage et la progression du/de la STA dans une démarche d'intégration de ses savoirs professionnels au long de l'année.
- ◆ STA et FT remplissent conjointement **la « feuille de route »** à leur disposition. Ils y précisent leurs engagements réciproques (besoins de formation, collaboration, communication, régulation), les objets d'enseignement retenus (objectifs, activités) et les trois domaines retenus comme objectifs spécifiques (ce choix est confirmé lors de la tripartite intermédiaire).

nota bene

Durant le stage, le/la STA assume la responsabilité de la classe en l'absence du/de la FT, au minimum durant la journée de coformation, pendant laquelle le/la FT est présent à l'Université.

3 bilan

Le/La STA effectue un retour sur le fonctionnement du stage et mène une réflexion sur le contenu enseigné. Il participe ensuite à la réunion tripartite d'évaluation certificative qui se tient en principe sur le lieu du stage. À cette occasion, l'ETU présente **une analyse portant sur l'enseignement mené en classe**. Il/elle sélectionne une problématique en lien avec les objectifs spécifiques du stage.

- ◆ Volet I & II du stage
- ◆ Diagramme de Kiviat revisité
- ◆ Texte 4—Apprentissage(s) en lien avec l'année de CCEP

PORTFOLIO
Formation en Enseignement Primaire

◆ Feuille de route

PORTFOLIO
Formation en Enseignement Primaire

délai à respecter !

Au plus tard à la fin de la première semaine de stage, le/la STA remet **une copie de sa feuille de route à son/sa FT et son/sa FU**. Dans certains cas, le/la FU est amené à demander un bref complément à ce document pour aider l'ETU et le/la FT à affiner et faciliter les conditions d'entrée en stage.

2 pendant

Le/La STA **tient la classe à 100%**, dans une logique de responsabilité maximale, selon des modalités à adapter à la situation particulière de la classe. Il/elle se charge de développer et de mettre en œuvre le contenu de formation défini dans la « feuille de route ».

Le plus rapidement possible, le/la STA **planifie et régule seul-e le travail**. Par sécurité cependant et, selon convenance entre eux, il/elle peut soumettre ses planifications à son/sa FT après préparation.

Il assume la responsabilité complète de la classe durant **au moins 14 jours sur les 16 jours que compte le stage, dont 12 jours en continu**.

Si nécessaire et sur la première semaine de stage **deux modalités d'accompagnement peuvent être mises en place** :

1. Le/La STA endosse dès le premier jour la responsabilité complète face aux élèves et effectue une co-préparation avec le/la FT au plus tard jusqu'à la fin de la première semaine de stage;
2. Pendant au maximum 2 jours (ou équivalent), le/la STA endosse partiellement la tenue de la classe face aux élèves et effectue une co-préparation avec le/la FT au plus tard jusqu'à la fin de la première semaine de stage.

Durant le stage, le/la STA participe à plusieurs **moments de régulation avec le/la FT**. Les deux partenaires se rencontrent pour au moins 3 heures de réunion formelle de réflexion par semaine, s'appuyant sur les instruments d'observation fournis.

Durant la 2^{ème} semaine du stage (idéalement), le/la STA participe à une **réunion tripartite avec son/sa FT et le/la FU** qui le suit. Cette réunion a lieu dans la classe où se déroule le stage (sauf exception) ; elle permet un bilan de la première partie du stage et une mise en perspective de sa fin en recherche de possibles régulations. A cette occasion, les objectifs généraux et spécifiques du stage peuvent être précisés en fonction de la progression du/de la STA.

évaluation

formative

Durant le stage, le/la STA et son/sa FT se réunissent régulièrement pour discuter des objectifs généraux et spécifiques du stage explicités dans l'**instrument d'évaluation formative** (voir ex. dans la partie « Documents utiles » de cette brochure). Celui-ci est destiné à la fois au/à la STA et au/à la FT. En plus de faciliter l'observation de la classe par le/la STA, il privilégie la confrontation entre son autoévaluation et l'observation du/de la FT.

Si l'instrument se révèle trop contraignant par sa forme ou sa taille, d'autres supports sont possibles (carnet de notes, feuilles volantes, etc.). L'essentiel réside dans une prise de notes régulière et suffisante pour étayer une évaluation propre à l'ensemble des catégories d'observation retenues pour le stage (objectifs généraux et spécifiques).

diriger le regard

L'observation porte sur les objectifs généraux et les objectifs spécifiques du stage. Ceux-ci portent tant sur les savoirs enseignés et l'appropriation de ceux-ci par les élèves que sur le bon fonctionnement de la classe de manière générale.

Chaque catégorie est observée sans pour autant que tous les items soient évalués pour eux-mêmes ; les items précisent le contenu à observer, diriger le regard.

nota bene

Le/la FT note ses observations, ses commentaires et des conseils destinés à son/sa stagiaire. Il/elle les lui communique au fur et à mesure du stage. Dans une perspective formatrice et afin de pouvoir attester d'une progression en cours de stage, il/elle s'assure d'avoir observé toutes les catégories de l'instrument **au moins deux fois en cours de stage**. En outre, l'observation du/de la STA alimente les rencontres de régulation (bi- ou tripartite) en cours de stage et permet de remplir plus aisément les documents de l'évaluation certificative.

certificative

La certification du stage de 4 semaines comporte trois volets complémentaires (voir ex. dans la partie « Documents utiles » de cette brochure). Ils alimentent les interactions entre les trois partenaires.

volet I prise en charge de la classe ^{ft}

Ce premier volet, certificatif, relève du/de la FT qui évalue le travail du/de la STA en fin des 4 semaines de stage. Les critères évalués pour le volet I de l'évaluation certificative correspondent aux dimensions évaluées de manière formative tout au long du stage (objectifs généraux et spécifiques).

volet II analyse de la pratique ^{fu}

Le volet II relève du/de la FU qui évalue l'analyse de pratique réflexive menée lors de la réunion tripartite certificative par le/la STA. Environ **15 minutes** sont réservées à ce temps d'analyse, suivi par un échange entre les trois partenaires.

Parmi les situations vécues durant le stage, le/la STA sélectionne une activité d'enseignement ou situation de vie quotidienne en vue d'une analyse plus approfondie. La situation renvoie à une **problématique professionnelle** qui peut concerner une réussite tout autant qu'une difficulté (ce choix n'influence en aucun cas l'évaluation certificative).

La problématique peut être en lien avec un des trois domaines retenus ou non. Elle met en évidence la **dimension identitaire et professionnelle du/de la STA**. Elle lui permet d'interroger sa professionnalité naissante, au cœur de la multitude de savoirs auxquels il/elle s'est confronté-e durant son stage et sa formation, qui feront son quotidien par la suite.

Concrètement, le/la STA met en évidence la **complexité de la situation** retenue et relève ses enjeux professionnels (didactiques et/ou transversaux). Dans son analyse, le/la STA articule des observations et des constats réalisés en cours de stage avec une **prise de distance critique**. Il/elle met en évidence à la fois les compétences qu'il a acquises et les manques dont il/elle est conscient-e. Son argumentation dénote d'une appropriation-intégration de savoirs divers (concepts, prescriptions, contenus de formation préalables). Son propos met en perspective la suite de son parcours professionnel et propose des pistes de régulation.

volet III respect du dispositif ^{ft&fu}

Le volet III repose sur une évaluation conjointe entre FT et FU. Celle-ci prend place lors de la réunion tripartite certificative. Les trois partenaires reviennent sur la cohérence (existante ou non) entre les trois volets, de manière à affiner l'évaluation du travail du/de la STA et de son évolution. Sur la base des trois volets, le/la FU remplit la fiche récapitulative du stage.

évaluation

critères / objectifs

volet I prise en charge de la classe

Ce premier volet complété par le/la FT, correspond aux catégories et sous-catégories propres aux documents de stage.

Catégorie I : Gestion de la classe, organisation de la vie quotidienne. *Sous-catégories* : conduite de la classe, gestion de l'autorité.

Catégorie II : Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe. *Sous-catégories* : conception de l'enseignement, conduite de l'enseignement.

Catégorie III : Développement des relations avec l'ensemble des partenaires. *Sous-catégories* : avec les élèves et le groupe-classe, avec le/la FT et les autres partenaires.

Catégorie IV : Implication et attitudes personnelles, sens des responsabilités. *Sous-catégories* : implication, attitudes personnelles

Catégorie V : Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe pour les trois domaines spécifiques retenus. *Sous-catégories* : conception et conduite de l'enseignement

volet II analyse de la pratique

Le deuxième volet, complété par le/la FU, correspond aux critères suivants :

- ◆ présentation et explicitation du choix et déroulement de la situation retenue et de la problématique sous-jacente,
- ◆ mise en évidence de la complexité de la situation et discussion de ses enjeux professionnels (problématisation),
- ◆ mise en évidence dans la situation discutée d'une appropriation/intégration de savoirs divers (éléments théoriques, prescriptions institutionnelles, références à des contenus de cours antérieurs),
- ◆ présence d'illustrations et d'exemples évocateurs (documents présentés mais aussi événements anecdotiques ayant provoqué un point d'analyse),
- ◆ analyse et justification des compétences et des préoccupations constatées au travers de la situation,
- ◆ évocation des régulations possibles en vue d'une autre mise en pratique (au niveau des élèves et/ou de l'enseignant-e),
- ◆ prise de distance effectuée, mise en évidence de la dimension identitaire et professionnelle,
- ◆ clarté dans la structuration de la présentation et la formulation de la réflexion.

volet III respect du dispositif

L'évaluation certificative du volet III, évaluation conjointe entre FT et FU, concerne les critères suivants :

- ◆ prise de contact avec le/la FT, observation d'une journée (ou équivalent) sur le lieu de stage,
- ◆ définition conjointe du programme enseigné durant le stage en lien avec les objectifs spécifiques, notamment le choix des trois domaines,
- ◆ établissement d'un calendrier et mise au point des modalités d'échange entre FT et STA,
- ◆ remise de la feuille de route complétée au/à la FU et au/à la FT à la fin de la première semaine de stage au plus tard,
- ◆ conception, préparation et mise en œuvre de l'enseignement dans une posture de responsabilité « autonome »,
- ◆ tenue de classe en responsabilité durant au moins 14 jours dont 12 en continu,
- ◆ tenue de la classe en l'absence du/ de la FT pendant une journée lors de la coformation (sauf impossibilité),
- ◆ participation à au moins 3 heures de réunion de régulation formelle bipartite par semaine,
- ◆ respect du contexte et du contrat du stage (ponctualité, disponibilité, implication, etc.),
- ◆ participation aux réunions tripartites formative et certificative en cours et en fin de stage.

certification

Pour réussir son stage de 4 semaines, le/la STA doit obtenir l'appréciation « acquis » pour chacun des trois volets, évalués selon les modalités détaillées ci-dessous.

TS
très satisfaisant
S
satisfaisant
MS
minimalement satisfaisant
NS
non satisfaisant

Appréciations à utiliser pour les catégories et sous-catégories du volet I et du volet II.

volet I prise en charge de la classe

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du/de la FT en trois temps, basé sur l'échelle de satisfaction (TS/S/MS/NS).

- ◆ 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacune des *sous-catégories*;
- ◆ 2^{ème} temps : l'évaluation porte sur les *catégories* générales du rapport;
- ◆ 3^{ème} temps : le/la FT apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique d'une part que les *catégories* sont jugées TS, S ou MS au minimum et que, d'autre part, l'évaluation de l'ensemble des *sous-catégories* ne comporte pas plus de 2 NS.

concrètement...

Chaque catégorie du rapport est accompagnée d'un commentaire soulignant les forces et faiblesses du/de la STA et suggérant d'éventuelles pistes de régulation. Le/la FT complète le document d'évaluation certificative *avant* la réunion tripartite bilan.

volet II analyse de la pratique

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du/de la FU en deux temps, basé sur l'échelle de satisfaction (TS/S/MS/NS).

- ◆ 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacun des items du rapport,;
- ◆ 2^{ème} temps : le/la FU apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte pas plus de 1 NS.

concrètement ...

Le/la FU analyse la prestation du/de la STA en cours de séance et fait part de son évaluation à ses deux partenaires avant la fin de la séance. Suite à la séance, il/elle s'engage à faire parvenir une copie des trois volets de l'évaluation du stage au plus tard avant la fin de la session d'examen et rédige un commentaire détaillé de son appréciation dans le cas d'une évaluation problématique.

Appréciations à utiliser pour l'évaluation d'ensemble de chacun des volets I, II, III et l'évaluation d'ensemble du stage.

volet III respect du dispositif

Ce troisième volet repose sur un jugement professionnel qualitatif conjoint posé par le/la FT et le/la FU qui attribuent l'appréciation *oui* ou *non* pour chaque item du rapport.

Sur la base de leurs appréciations, FT et FU apprécient le respect du dispositif en cochant une des deux cases prévues à cet effet en fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte aucun *non*, attestant que le dispositif a été respecté par le/la STA.

Appréciations à utiliser pour les catégories du volet III.

OUI
NON

ACQUIS
NON ACQUIS

en cas de difficulté...

En cas de doute ou de problème concernant l'évaluation finale de l'un ou l'autre volet par le/la FT et/ou le/la FU ou en cas de désaccord entre FT et FU, ces derniers sursoient à la certification et contactent les responsables académiques des stages (RS). Ils peuvent alors recourir à l'une des solutions suivantes :

- ◆ L'analyse menée avec les RS permet de résoudre positivement l'hésitation concernant le volet posant problème. Dans ce cas, le volet est évalué comme « acquis » ; toutefois, l'hésitation donne lieu à un commentaire formatif transmis par le/la FU, si nécessaire en lien avec les RS.
- ◆ Les manquements du/de la STA sont jugés trop importants. Dans ce cas, le volet est évalué « non acquis » et, par conséquent, le stage est jugé « non acquis ».

En cas de « non acquis » au stage de 4 semaines, se référer aussi à la partie « Evaluation » du chapitre « Présentation générale des stages en responsabilité » dans cette brochure.

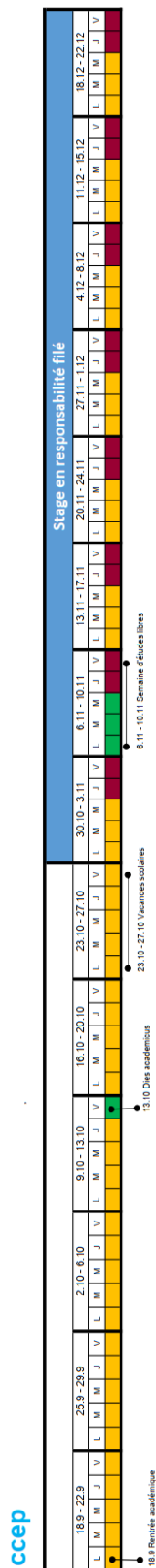
temporalités

calendrier de l' alternance

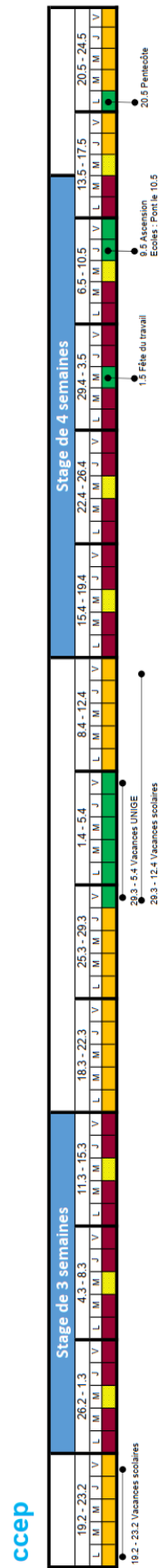
université / terrain scolaire

- Légende**
- journée de présence à l'université selon les horaires des cours
 - journée de présence sur le terrain selon les horaires scolaires; cours possibles à l'université après 16h
 - demi-journée de présence sur le terrain - le mercredi matin - au cycle moyen (selon horaire du formateur de terrain)
 - journée libre

semestre d'automne



semestre de printemps

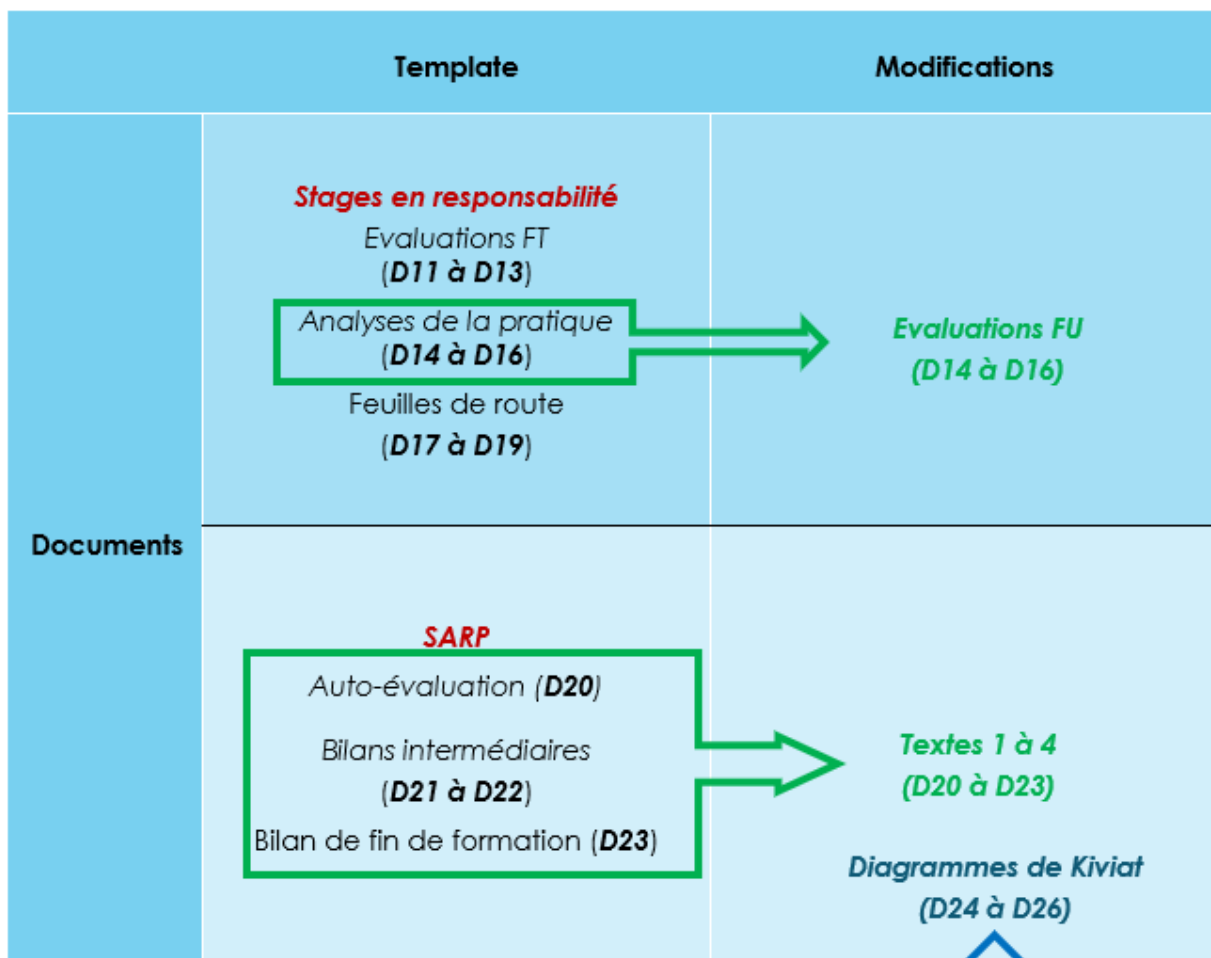
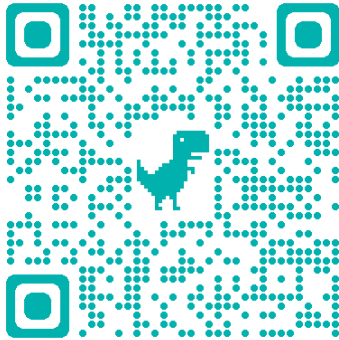


	Stage filé	Stage 3 semaines	Stage 4 semaines
Semestre	automne	printemps	printemps
Dates	30.10 – 22.12.2023	26.02 – 15.03.2024	15.04 – 14.05.2024
Volume total de jours de stage	16 jours	12 jours	16 jours
Forme de répartition du volume total de jours	forme filée: deux jours par semaine durant 8 semaines	forme compacte: 4 jours par semaine, y compris le mercredi matin, durant 3 semaines	forme compacte: 4 jours par semaine, y compris le mercredi matin, durant 4 semaines
Observation en classe avant le stage	1 journée (ou équivalent)		
Temps de présence en classe exigé	16 journées complètes	12 journées complètes	16 journées complètes
Temps minimal en responsabilité complète	au moins 14/16 jours dont 12 en continu	au moins 10/12 jours dont 8 en continu	au moins 14/16 jours dont 12 en continu
Tripartite préparatoire	mercredi 18.10.2023 18h-19h30	mercredi 31.01.2024 18h-19h30	mercredi 27.03.2024 18h-19h30
Tripartite formative	tripartite en duos	tripartite individuelle	tripartite individuelle
Tripartite certificative	tripartite individuelle	tripartite individuelle	tripartite individuelle
Journée de coformation	vendredi 24.11.2023 8h30-16h	vendredi 08.03.2024 8h30-16h0	vendredi 03.05.2024 8h30-16h
Collèges FT-FU (le cas échéant)	Mercredi 29.05.2024 & Mercredi 05.06.2024 13h-18h		

*En raison de la Fête du travail ainsi que des deux jours de congé liés à l'Ascension, le stage se termine sur une cinquième semaine. Si le/la stagiaire est en classe le mercredi matin, exceptionnellement, la demi-journée de la Fête du travail n'est pas compensée. Dans ce cas, en 2023-2024, le stage dure au total 15,5 jours au lieu de 16.

des documents du eportfolio

<https://www.unige.ch/iufefep/eportfolio/documents-obligatoires/>

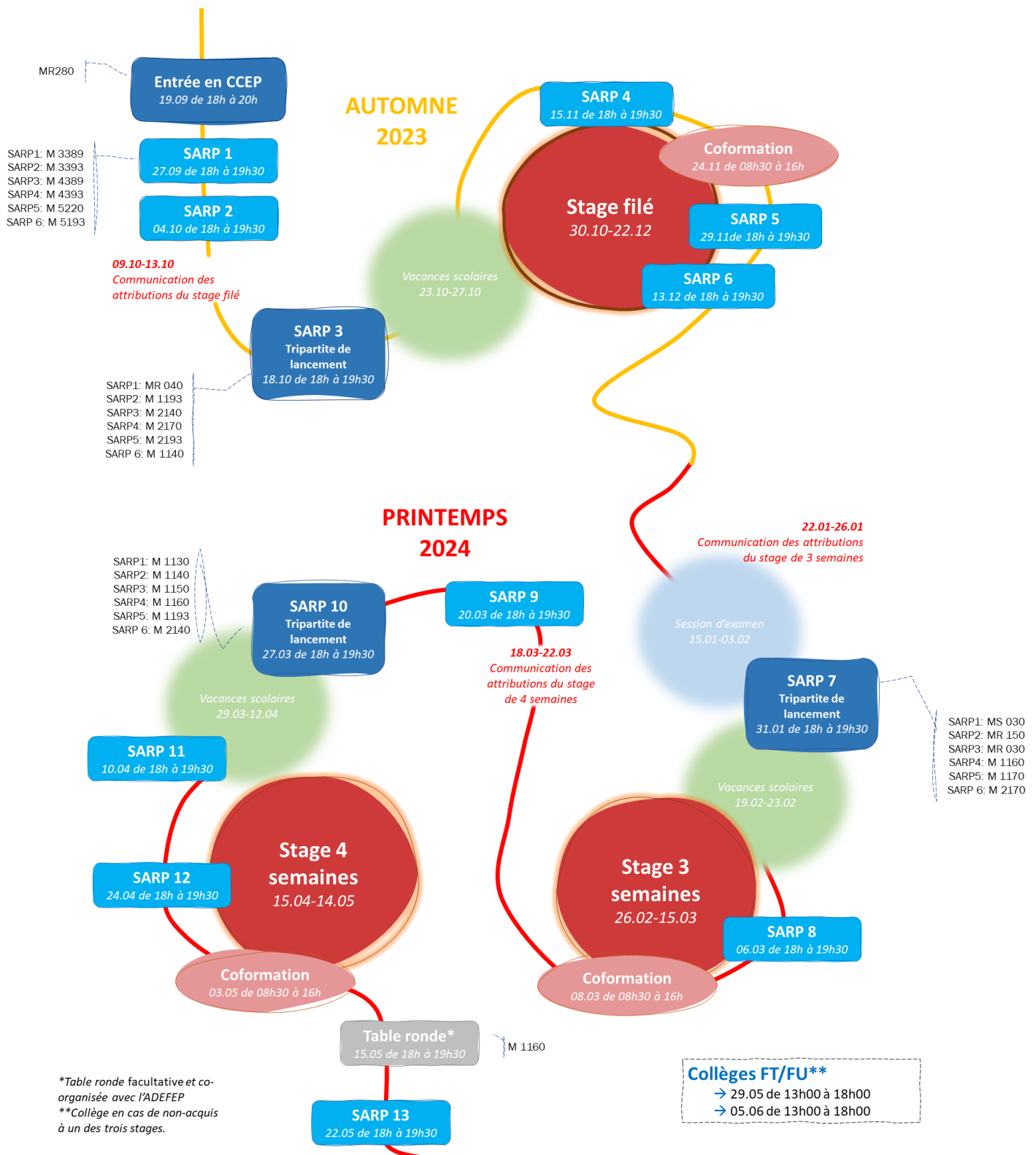


A ajouter dans documents supplémentaires

semestre d'automne

planning des Sarp

2023-2024



documents utiles

compétences

maîtriser et exercer la profession d'enseignant

- 1** Enseigner est un métier qui s'exerce dans le cadre d'une organisation publique ou privée à laquelle il appartient de prescrire les finalités de l'enseignement et de structurer le cursus, souvent de définir de façon plus ou moins détaillée des programmes et des horaires plus ou moins contraignants, parfois de proposer ou d'imposer des démarches didactiques et des moyens d'enseignement. La formation doit préparer à respecter les cahiers des charges fixés par les organisations scolaires tout autant qu'à faire évoluer le métier vers davantage d'autonomie et de responsabilité. On visera donc à former des professionnels capables de penser et d'agir de façon juste et efficace à partir d'objectifs généraux et de principes éthiques.

réfléchir sur sa pratique, innover, se former

- 2** La formation visera à former des praticiens capables d'analyser leur action et de l'infléchir au gré de l'expérience. Cette compétence s'acquiert par un rapport théorique – distancié, étayé par des grilles d'intelligibilité – au travail observé et vécu dès le début de la formation initiale. Cette dernière tendra à leur donner les moyens scientifiques et cliniques d'analyser chaque situation, d'identifier les obstacles et les problèmes, de construire et d'adapter les solutions. Cette orientation suppose non seulement une capacité d'analyse et de décision, mais également des attitudes : prise de risques, capacité de reconnaître ses erreurs, de demander de l'aide, d'identifier ses besoins de formation en termes de développement de sa propre personne et d'enseignant en devenir, autant que sur le plan de la maîtrise des savoirs théoriques.

maîtriser les disciplines à enseigner et leurs didactiques

- 3** Le but de la formation est de faire passer les étudiants de la maîtrise personnelle des connaissances et des savoir-faire disciplinaires à leur mise en œuvre en situation didactique et à leur appropriation active par les élèves. Cela suppose une familiarisation avec les contenus d'enseignement conçus comme élaborations complexes, historiquement constituées, contraintes par le système d'enseignement, puis l'appropriation de concepts, de savoirs et de savoir-faire relevant, au premier chef, des didactiques des disciplines, mais aussi de la didactique comparée et des différentes approches consacrées aux processus de l'enseignement et de l'apprentissage dans les contextes scolaires ou, encore, aux dimensions pluri- ou interdisciplinaires.

se servir des sciences humaines et sociales comme base d'analyse des situations éducatives complexes

- 4** Les savoirs accumulés par les sciences humaines et sociales ne peuvent prétendre guider pas à pas la pratique pédagogique. Ils constituent en revanche une référence essentielle : au stade de la planification didactique globale, de la préparation de séquences particulières, de l'adoption d'un mode de gestion de classe adapté aux objectifs globaux et spécifiques assignés à la scolarité primaire, aux contextes de classe et aux caractéristiques des élèves, puis, au moment de l'analyse et de l'interprétation de l'expérience permettant la régulation de l'action sur le vif ou son ajustement différé en présence de situations analogues.

assumer la dimension éducative de l'enseignement

- 5** La formation des enseignants à l'Université les préparera à intégrer à leur action didactique et pédagogique les dimensions de socialisation et d'éducation qui figurent dans les objectifs de l'école, notamment les orientations générales des plans d'études ou les lois sur l'instruction publique. La formation favorisera une prise de conscience des valeurs et attitudes véhiculées par les contenus et les pratiques de l'enseignement. Elle sensibilisera à la diversité culturelle, aux différences sexuelles, éthiques, sociales et religieuses, aux exclusions qu'elles provoquent. Les futurs enseignants seront amenés à réfléchir à leur rôle dans ce domaine, même s'il est bien entendu qu'ils partagent cette responsabilité avec d'autres professionnels et les familles.

compétences

concevoir, construire et gérer des situations d'apprentissage et d'enseignement

- 6 Le rôle des enseignants est de favoriser les apprentissages des élèves, leur développement – intellectuel, psychique, moral, social, physique – et la construction de leur identité, dans le sens des objectifs de l'institution scolaire aussi bien que de leurs trajectoires personnelles. Pour y parvenir, il s'agit de maîtriser les processus d'enseignement : s'approprier les savoirs disciplinaires, savoir planifier des progressions, construire des séquences didactiques et les conduire, gérer un groupe, évaluer, négocier avec les parents et les collègues, etc. Mais la valeur de ces moyens se juge au niveau des destinataires, les élèves. Prendre en compte celui qui se forme dans la triade élève-savoir-enseignant, c'est s'intéresser à ses processus d'apprentissage, ses modes d'appropriation de la connaissance, ses acquis, l'usage qu'il peut faire de ses connaissances, les rapports qu'il entretient avec l'école et les savoirs, ses ancrages culturels.

prendre en compte la diversité des élèves

- 7 La diversité des élèves est une donnée de base de l'activité enseignante. La formation préparera à comprendre et gérer cette diversité, tant au plan des systèmes de pensées et de valeurs (sensibilisation aux dimensions interculturelles) qu'au plan pratique (différenciation, intégration, inclusion).

assumer les dimensions relationnelles de l'enseignement

- 8 Œuvrer dans le champ éducatif, c'est apprendre à travailler sur ses émotions et affects. La formation rendra les étudiants attentifs à leurs mécanismes de défense, au poids de leur éducation et de leur histoire dans leurs attitudes et réactions, afin qu'ils prennent en compte cette dimension dans leur développement personnel. En les aidant à renforcer leur identité, à conquérir solidité et stabilité, la formation devrait permettre d'affronter la complexité, l'incertitude, les conflits, l'échec, de comprendre les dynamiques de groupes, le fonctionnement des organisations.

intégrer une composante éthique à la pratique quotidienne

- 9 Enseigner, c'est concilier les objectifs de l'institution, ses propres valeurs et les projets de l'élève. C'est respecter en tout temps la liberté de conscience et d'expression, l'identité, la sphère privée, les valeurs de l'élève et de ses proches ; c'est renoncer à toute stratégie d'enseignement, aussi puissante soit-elle, qui menacerait l'intégrité et le développement des personnes. La formation donnera une dimension éthique aux compétences et l'intégrera au fonctionnement en situation.

travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels

- 10 Aucun enseignant ne saurait à lui seul résoudre tous les problèmes. Sa formation le rendra capable de coopérer avec d'autres enseignants, avec les parents, avec divers spécialistes (psychologues, logopédistes, travailleurs sociaux, infirmières scolaires, par exemple). Elle le préparera à concevoir, négocier et mettre en œuvre une division du travail ou une action collective, à travailler en équipe, à participer à la vie de l'établissement, à gérer des projets communs.

se servir à bon escient des technologies

- 11 L'informatique, les réseaux et les technologies multimédias mettent des outils sans cesse renouvelés à la disposition des enseignants, qui doivent les connaître et savoir s'en servir de façon pertinente et critique, à la fois pour accroître l'efficacité de leur enseignement aux niveaux didactique et pédagogique et pour familiariser leurs élèves avec ces approches.

entretenir un rapport critique et autonome aux savoirs

- 12 La formation des enseignants à l'Université favorisera une prise de distance par rapport à l'institution scolaire, aux contenus et modalités de l'enseignement. Elle visera, comme toute autre formation universitaire, à donner les moyens d'une interrogation autonome et critique des savoirs, des valeurs et des institutions.

règlement interne

des stages de la FEP

**disponible exclusivement sur le site
du bureau d'organisation des stages**

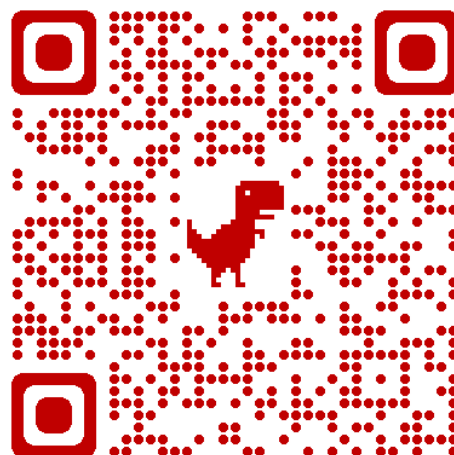
Le règlement interne des stages de la FEP (version approuvée du 29.09.2022) précise l'organisation générale du dispositif des stages, les attentes vis-à-vis des stagiaires et clarifie différents cas de figure de l'évaluation des stages.

lien hypertexte

<https://www.unige.ch/iufe/formations/primaire/stages/etudiants/#toc1>

OU

code QR



FORMATION EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (FEP)

Contrat-type de formateur-trice de terrain

2023 – 2024

1. Précisions terminologiques

1.1 Est considéré-e comme « formatrice de terrain » ou « formateur de terrain », dans le cadre de la convention entre le DIP et l'Université relative à la formation professionnelle des enseignantes et enseignants (25 mars 2022, article 3.1), toute enseignante et tout enseignant qui s'engage à participer à la partie pratique de la formation en enseignement primaire en accueillant à titre individuel une étudiante ou un étudiant dans sa classe, pour l'une ou plusieurs des unités de formation prévues dans le plan d'études.

1.2 Les personnes suivant le cursus de la formation en enseignement primaire sont désignées alternativement comme « étudiant-es » ou comme « stagiaires ». Le terme « stagiaire » renvoie au rôle et aux responsabilités que l'étudiante ou l'étudiant assume lorsqu'elle ou il s'engage dans la partie pratique de la formation.

1.3 Les collaboratrices et les collaborateurs de l'Université (assistant-es, chargé-es d'enseignement, professeur-es, etc.) amené-es à collaborer avec les enseignant-es dans le cadre du présent contrat sont désigné-es par le terme général « formateur-trices universitaires ».

1.4 Les périodes que les étudiant-es passent dans les classes du primaire dans le cadre de leur formation se distinguent notamment par les rôles qu'ils-elles assument progressivement : observation ; observation et intervention ; prise de responsabilité de la classe. Ces périodes sont qualifiées respectivement de *stage d'observation* ; *stage en responsabilité partagée* ; *stage en responsabilité*.

2. Statut de l'enseignant-e

2.1 Pour pouvoir participer au réseau de formateur-trices de terrain de la FEP, l'enseignant-e (et, le cas échéant, son/sa duettiste) doit être nommé-e ou stabilisé-e.

2.2 De manière générale, il/elle doit exercer la fonction d'enseignant-e généraliste titulaire de classe. L'enseignant-e complémentaire ayant deux périodes à la grille horaire de la classe participe en principe aux modules « Didactiques des disciplines » I et II, en collaboration avec le/la titulaire de classe. L'enseignant-e chargé-e du soutien pédagogique (ECSP) participe également au module « Approches transversales 2 », en collaboration avec le/la titulaire de classe.

3. Le réseau de formateur-trices de terrain de la FEP

3.1 Le réseau de formateur-trices de terrain s'étend à l'ensemble des unités de formation, avec leurs trois composantes majeures : les approches transversales ; les didactiques des disciplines ; les stages en responsabilité. Lors de son inscription dans le réseau, l'enseignant-e formateur-trice de terrain indique un ordre de préférences pour accueillir et encadrer les stagiaires dans le cadre des unités de formation correspondant à ces composantes. L'Université le/la sollicite en fonction des besoins réels de formation, en respectant dans la mesure du possible les préférences indiquées.

3.2 La répartition des stagiaires dans les classes est réalisée par l'Université, en fonction des besoins liés aux parcours de terrain des étudiant-es et aux principes évoqués dans le plan d'études de la FEP, qui visent à offrir une expérience de terrain aussi diversifiée que possible (contextes ville/campagne, degrés, etc.).

Cas particuliers

3.3 L'Université fait tout son possible pour attribuer au minimum un-e stagiaire à chaque enseignant-e inscrit-e dans le réseau, mais en raison des multiples contraintes organisationnelles, elle ne peut le garantir dans tous les cas.

3.4 Le/la formateur-trice de terrain qui accompagne un-e étudiant-e de la FEP, quel que soit le stage concerné, ne peut pas accompagner un-e deuxième stagiaire d'une autre institution si les dates de stage se superposent. Le/la formateur-trice de terrain qui accompagne un-e étudiant-e pour le stage « Observation et analyse des terrains éducatifs et scolaires » peut accompagner un-e deuxième étudiant-e de la FEP qui effectue un stage aux mêmes dates, en veillant à respecter les objectifs spécifiques de chaque stage.

4. Engagements

4.1 Dans le cadre du présent contrat, l'Université s'engage à :

- informer le/la formateur-trice de terrain des objectifs, contenus et modalités d'organisation de la formation pratique en général et de chaque unité de formation en particulier ;
- collaborer avec le/la formateur-trice de terrain pour analyser, réguler et évaluer les pratiques des stagiaires, et pour contribuer au bon fonctionnement du dispositif ; le/la soutenir, le cas échéant ;
- organiser des séances de co-formation lors de chaque stage afin de permettre aux enseignant-es d'étayer leurs compétences d'accompagnement des stagiaires.

4.2 Dans le cadre du présent contrat, le/la formateur-trice de terrain s'engage à :

- mettre en œuvre les objectifs généraux de la formation pratique à l'enseignement primaire et les objectifs spécifiques à chaque unité de formation (accueillir le/la stagiaire au sein de sa classe et de son école ; expliciter ses pratiques et répondre aux interrogations du/de la stagiaire ; encourager ses initiatives ; etc.) ;
- collaborer avec les formateur-trices universitaires pour analyser, réguler et évaluer les pratiques des stagiaires ;
- participer activement aux séances de co-formation organisées à l'université lors des différents stages.

4.3 En cas de non-respect avéré des engagements du/de la formateur-trice de terrain (par exemple : absences répétées aux séances de co-formation, refus de collaborer avec les formateur-trices universitaires et/ou les stagiaires, etc.), l'Université peut convoquer le/la formateur-trice de terrain pour une régulation à caractère formatif. En fonction de la gravité de la situation ou de sa récurrence, l'Université peut refuser d'attribuer des stagiaires au/à la formateur-trice de terrain.

5. Indemnités

5.1 La participation au réseau est rémunérée par étudiant-e et par semaine, comme suit : CHF 100.– pour le stage « Observation et analyse de terrains éducatifs et scolaires » ; CHF 200.– pour les autres stages. Au besoin, des forfaits sont calculés pour la rémunération proportionnelle des enseignant-es complémentaires. Les indemnités sont versées une seule fois, avec le salaire du mois d'août de l'année scolaire concernée.

6. Durée du contrat

6.1 La participation au réseau prend effet à partir de l'acceptation du présent contrat par l'enseignant-e lors de la procédure d'inscription en ligne (formule sans signature) et à partir de la confirmation officielle envoyée par l'Université à la rentrée des classes (ou ultérieurement).

6.2 Le contrat est valide durant l'année scolaire en cours et peut être renouvelé par l'enseignant-e formateur-trice de terrain à travers une nouvelle inscription, l'année suivante. Durant l'année du contrat, l'enseignant-e fait partie du réseau même s'il/elle n'accueille aucun-e stagiaire. Le contrat peut être annulé moyennant la demande écrite de l'une des parties.

Genève, mai 2023



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS**
Formation en Enseignement Primaire

2023-2024

<https://www.unige.ch/iufe/formations1/enseignementprimaire/>